



# VILLE D'AMBÉRIEU-EN-BUGEY

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE 2021



## **SOMMAIRE**

- Page 3 : **Préambule**
- Page 4 : **Analyse économique et budgétaire**
  - o Page 4 : Contexte économique international
  - o Page 7 : Contexte économique zone Euro
  - o Page 9 : Contexte économique national
  - o Page 11 : Incidence sur les collectivités
  - o Page 13 : Loi de finances rectificative 2020
  - o Page 17 : Projet de Loi de finances 2021
- Page 22 : **Les relations avec l'Intercommunalité**
- Page 23 : **Analyse Rétrospective 2014 – 2019 du Budget principal**
  - o Page 23 : Fonctionnement
  - o Page 49 : Investissement
- Page 55 : **Analyse et résultats prévisionnels 2020 du Budget principal Section Fonctionnement**
- Page 62 : **Les éléments prévisionnels 2021 du Budget principal**
  - o Page 62 : Fonctionnement
  - o Page 63 : Investissement
- Page 64 : **Rétrospective du Budget annexe Transport**
- Page 66 : **Projection 2021 du Budget annexe Transport**
- Page 69 : **Les éléments structurants de la dette : Les annuités • Le remboursement du capital • Le remboursement des intérêts • Le capital restant dû**
- Page 74 : **Les perspectives d'évolution 2021 – 2026**
- Page 80 : **Lexique**

## **PREAMBULE**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire(DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des Conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

# ANALYSE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

## CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

La crise sanitaire sans précédent qui affecte l'ensemble des nations a des conséquences majeures sur l'économie mondiale. La pandémie de la COVID 19 restant très active, de nombreux pays ont mis en place des protocoles drastiques d'accès aux frontières et des mesures de confinement plus ou moins lourdes. Aussi, la relance de l'économie mondiale vers des niveaux d'activité comparables à ceux d'avant la pandémie demeure très incertaine.

### - Perspectives à courts termes :

Les projections du Fonds Monétaire International (FMI) font état d'une contraction de l'économie mondiale de 4.4 % en 2020, soit un résultat moins lourdement négatif que celui initialement attendu, mais néanmoins très dégradé. Cette évolution s'explique par les chiffres du PIB au second trimestre, meilleurs que prévu, notamment dans les pays avancés, où l'activité avait commencé à reprendre. Elle s'explique également par les indicateurs d'une reprise plus forte que prévue au troisième trimestre. La croissance mondiale est estimée à 5,2 % en 2021 en raison du recul plus modéré attendu pour 2020, à condition toutefois que les mesures de distanciation se maintiennent. A la suite de la contraction de 2020 et de la reprise attendue pour 2021, le niveau de PIB mondial en 2021 devrait dépasser celui de 2019 de 0.6 %. Les projections annoncent cependant des taux de chômage élevés en 2020 et 2021 dans les pays avancés comme dans les pays émergents.

### - Perspectives à moyens termes :

Après le rebond de 2021, la croissance mondiale devrait progressivement ralentir à environ 3.5 % à moyen terme. Elle ne rattraperait donc que partiellement la trajectoire de l'activité pour 2020 – 2025 qui était envisagée avant la pandémie. Il s'agit également d'un lourd revers pour l'amélioration projetée du niveau de vie moyen. La pandémie va balayer les progrès engrangés depuis les années 90 en matière de réduction de la pauvreté dans le monde et creuser les inégalités. Près de 90 millions de personnes pourraient tomber cette année 2020 en dessous du seuil de privation extrême, qui est de 1,90 dollar par jour.

Ces perspectives peu réjouissantes de croissance à moyens termes se conjuguent à une forte hausse attendue de l'encours de la dette souveraine. Les révisions à la baisse en ce qui concerne le potentiel de production impliquent également que les rentrées fiscales seront à moyens termes de moindre ampleur que prévu, accentuant les difficultés à assurer le service de la dette.

Les projections supposent également que les pays subiront des séquelles durables en raison de l'ampleur de la récession et des mutations structurelles qui s'imposent,

entraînant des effets persistants sur le potentiel de production. Ces effets sont notamment les coûts d'ajustement et les incidences sur la productivité pour les entreprises survivantes qui doivent améliorer la sécurité du lieu de travail, l'amplification du choc par le biais de faillites d'entreprises et la coûteuse réaffectation des ressources entre secteurs.

Le degré d'incertitude entourant les projections de référence est inhabituellement élevé. Les prévisions se fondent sur des facteurs de santé publique et des facteurs économiques qui, par leur nature, sont difficiles à prédire. Un premier niveau d'incertitude a trait à la trajectoire de la pandémie, à la riposte nécessaire en matière de santé publique et aux perturbations de l'activité intérieure qui en découlent. Une deuxième source d'incertitude tient à l'ampleur des répercussions mondiales de la faiblesse de la demande.

A condition d'enregistrer des avancées significatives et rapides en termes de vaccins et de traitements ainsi que des changements intégrés d'adaptation sur les lieux de travail et dans les modes de consommation en vue de réduire la transmission du virus, l'activité pourrait retrouver les niveaux observés avant la pandémie plus rapidement que dans les projections actuelles.



Face à ces constats peu engageants, le FMI dresse un ensemble de préconisations à développer à courts et moyens termes afin de faire face à la crise sanitaire la plus dévastatrice et à la pire récession que le monde ait connu au cours des dernières décennies :

- Coopération multilatérale à l'appui des systèmes de santé
- Aide financière pour les pays en difficulté
- Mesures visant à limiter les dommages économiques là où la pandémie s'accélère
- Limiter les dégâts dans les pays disposant d'une vaste économie informelle

- Favoriser de nouvelles perspectives de croissance, notamment pour accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone
- Résoudre les situations de surendettement

# Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

	PROJECTIONS		
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2019	2020	2021
<b>Production mondiale</b>	<b>2,8</b>	<b>-4,4</b>	<b>5,2</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,7</b>	<b>-5,8</b>	<b>3,9</b>
États-Unis	2,2	-4,3	3,1
<b>Zone euro</b>	<b>1,3</b>	<b>-8,3</b>	<b>5,2</b>
Allemagne	0,6	-6,0	4,2
France	1,5	-9,8	6,0
Italie	0,3	-10,6	5,2
Espagne	2,0	-12,8	7,2
<b>Japon</b>	<b>0,7</b>	<b>-5,3</b>	<b>2,3</b>
<b>Royaume-Uni</b>	<b>1,5</b>	<b>-9,8</b>	<b>5,9</b>
<b>Canada</b>	<b>1,7</b>	<b>-7,1</b>	<b>5,2</b>
<b>Autres pays avancés</b>	<b>1,7</b>	<b>-3,8</b>	<b>3,6</b>
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>3,7</b>	<b>-3,3</b>	<b>6,0</b>
<b>Pays émergents et pays en développement d'Asie</b>	<b>5,5</b>	<b>-1,7</b>	<b>8,0</b>
Chine	6,1	1,9	8,2
Inde	4,2	-10,3	8,8
ASEAN-5	4,9	-3,4	6,2
<b>Pays émergents et pays en développement d'Europe</b>	<b>2,1</b>	<b>-4,6</b>	<b>3,9</b>
Russie	1,3	-4,1	2,8
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>0,0</b>	<b>-8,1</b>	<b>3,6</b>
Brésil	1,1	-5,8	2,8
Mexique	-0,3	-9,0	3,5
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>1,4</b>	<b>-4,1</b>	<b>3,0</b>
Arabie saoudite	0,3	-5,4	3,1
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>3,2</b>	<b>-3,0</b>	<b>3,1</b>
Nigéria	2,2	-4,3	1,7
Afrique du Sud	0,2	-8,0	3,0
<b>Pays en développement à faible revenu</b>	<b>5,3</b>	<b>-1,2</b>	<b>4,9</b>

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2020.

Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire, l'exercice 2020/21 débutant en avril 2020. La croissance indienne est de -8,6 % en 2020 et de 6,8 % en 2021 sur la base de l'année civile.

## **CONTEXTE ECONOMIQUE ZONE EURO**

Selon les prévisions économiques de l'été 2020, l'économie de la zone euro devrait enregistrer une contraction de 8,7 % en 2020, et croître de 6,1 % en 2021. L'économie de l'Union européenne devrait quant à elle se contracter de 8,3 % en 2020 et croître de 5,8 % en 2021.

Le rebond de la pandémie à l'automne 2020 et l'incertitude sur un horizon de sortie sont de nature à dégrader ces indicateurs.

Après une chute du PIB comparée à 2008, due notamment aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de -11.8 % au 1er trimestre à +12.7 % au 3ème trimestre (-4.3% sur un an).

Pour autant, l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources à fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays les plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne). Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes, ...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais la seconde vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance.

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, ...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4<sup>ème</sup> trimestre, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la seconde vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les Etats membre de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards d'euros en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 milliards) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

Ce plan vient toutefois d'être remis en cause par la Pologne et la Hongrie.

Sur le plan sanitaire, la Commission européenne a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients là où cela est nécessaire.

De son côté, contrairement à 2008, BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs de 120 milliards d'euros, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards d'euros, puis portée à 1 350 milliards d'euros début juin. Pour alimenter les banques en liquidités. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêts très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB devrait chuter à environ -8% en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

## **CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

En France, le PIB rebondit au troisième trimestre 2020 (+18,2 %) mais reste nettement en dessous de son niveau d'avant-crise (-4,3 % sur un an).

L'économie française est donc entrée en récession.

L'OFCE prévoit, dans ses Perspectives économiques 2020-2021 (- 2,5 Mo) publiées le 14 octobre 2020, une baisse du PIB de 9% en France sur l'ensemble de l'année 2020. En 2022, les nouvelles mesures issues du Plan de relance auraient un impact de seulement 0,9 point de PIB sur l'activité.

Depuis le début de la crise sanitaire, c'est l'évolution de l'épidémie qui conditionne en grande partie l'activité économique.

Après le vif rebond associé au déconfinement (+ 16 % prévu au troisième trimestre, après - 13,8 % au deuxième et - 5,9 % au premier), l'activité économique pourrait ainsi marquer le pas en fin d'année sous l'effet de la résurgence de l'épidémie.

Cette prévision pour l'automne reflète la grande incertitude qui caractérise les prochains mois. Un durcissement durable des restrictions sanitaires pourrait ainsi provoquer une nouvelle contraction du PIB au quatrième trimestre.

Au total sur l'année 2020, la prévision de contraction du PIB reste de l'ordre de - 9 %.

Environ 840 000 emplois, dont près de 730 000 emplois salariés, seraient perdus en 2020. Ce net recul (de l'ordre de - 3 % en moyenne annuelle) serait cependant beaucoup moins marqué que celui du PIB, du fait tout à la fois du dispositif d'activité partielle, ponctuel ou de plus longue durée, mais aussi d'un phénomène de rétention de main-d'œuvre de la part de certaines entreprises qui, avec le recours au dispositif du chômage partiel, conserveraient, à ce stade une grande partie, de leurs effectifs malgré la contraction de leur activité.

Néanmoins, le taux de chômage devrait atteindre 9,7 % en fin d'année.

L'inflation serait nulle en glissement annuel en décembre et limitée à un demi-point en moyenne annuelle en 2020. Compte tenu par ailleurs des divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation ne baisserait « que » d'un point sur l'année 2020, tout en sachant que ce chiffre macroéconomique agrège des situations individuelles très disparates.

Avec le rebond de la consommation – même atténué en fin d'année – le taux d'épargne des ménages qui avait quasiment doublé au deuxième trimestre (du fait d'une épargne forcée) reviendrait autour de 17 % au second semestre, un niveau légèrement supérieur à celui d'avant-crise.

L'impact de la crise dépend étroitement du degré d'exposition de chaque secteur d'activité aux mesures d'endiguement sanitaire.

Dans l'industrie, le secteur aéronautique a ainsi grandement contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Mais les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8 % de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière potentiellement durable et devraient concentrer au second semestre 2020 et au premier semestre 2021 l'essentiel des pertes d'emplois.

Cette hétérogénéité sectorielle se double d'une hétérogénéité territoriale. Par exemple, si l'activité touristique des résidents français a pu cet été retrouver voire dépasser son niveau de l'an passé dans certaines régions littorales ou peu densément peuplées, les métropoles ont à l'inverse été pénalisées par le recul des dépenses des touristes français, conjugué à la forte chute du nombre de touristes étrangers.

L'épidémie a ainsi rebattu les cartes entre les secteurs d'activité et entre les territoires, mais il est trop tôt, compte tenu de l'incertitude qui subsiste, pour dire quelle part de ces recompositions sectorielles ou territoriales est susceptible d'être pérenne.

## **INCIDENCE SUR LES COLLECTIVITES**

Les collectivités (toutes catégories confondues) ont été frappées par plusieurs phénomènes cumulés : une diminution des recettes de fonctionnement qui atteindrait 2 % en 2020 (dont -10,4 % pour les seules recettes des services) ; une hausse des dépenses de fonctionnement de 1,4 %. Avec en conséquence une diminution de l'épargne nette de plus de 30 % ! Celle-ci passerait de 23 milliards d'euros fin 2019 à 15,8 milliards d'euros fin 2020.

En parallèle, les dépenses d'investissement des collectivités diminueraient de près de part significative des équipes de 6 % cette année. La séquence électorale avec le renouvellement d'une partie significative des équipes a également impacté l'engagement de projets nouveaux.

Les collectivités, fort heureusement, ont abordé la crise avec « des marges de manœuvre retrouvées » et des « fondamentaux sains ». Mais la crise est venue tout bouleverser, et, « l'année 2020, qui devait être une année de consolidation, sera une année de fragilisation ».

La diminution des recettes des collectivités vient, en grande partie, d'une évolution à la baisse de la fiscalité locale directement liée à l'épidémie : les DMTO, le produit du versement transport, la taxe de séjour, les forfaits de post-stationnement, la TVA, sont autant de recettes qui ont été impactées par l'épidémie, et que la hausse relative de la fiscalité des ménages et des entreprises n'a pu compenser.

La Banque postale estime par exemple que les appels d'offres publiés dans les travaux publics ont chuté de 63 % pendant le confinement par rapport à l'année précédente ; mais encore de 46 % entre le 26 juillet et le 31 août. Ces chiffres doivent toutefois être pris avec précaution – ce sont ceux des fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics. Une note de conjoncture de l'Insee, cet été, parlait, de façon plus nuancée, d'une diminution de l'activité du secteur BTP-TP de 12 % en juin.

### **- Communes : hausse des charges et des dépenses d'intervention**

Les chiffres sont inquiétants et « les disparités se creusent », certaines communes étant, du fait de la structure de leurs recettes, beaucoup plus touchées que d'autres. Les recettes de fonctionnement des seules communes baisseraient cette année de 0,6 %, avec une chute de l'épargne brute de 10,3 % et de l'épargne nette de 19,8 %. Les dépenses d'investissement sont en chute libre (- 13,7 %). Les communes touristiques sont particulièrement touchées par la baisse des recettes liées à la taxe de séjour, dont le produit devrait s'effondrer de 40 % cette année. Parallèlement, les « charges à caractère général » des communes vont également fortement augmenter, tout comme les dépenses d'intervention (1,6 % et 2 %) : « Les

*communes ont procédé à différents achats de gestion d'urgence de la crise (achat de matériel informatique et de protection individuelle pour leurs agents et leur population, entretien des rues et des établissements publics par exemple) mais elles ont également décidé d'augmenter leurs subventions en soutien de leur tissu économique, associatif ou social (hausse des subventions aux CCAS par exemple) ».*

- **EPCI : marges de manœuvre « fortement entamées »**

Côté intercommunalités, la situation n'est pas meilleure. Plusieurs des plus importantes compétences de celles-ci ont été fortement impactées par la crise : c'est le cas en particulier des transports, avec un produit du versement mobilité qui devrait diminuer de 10 % cette année. La diminution du produit de la taxe de séjour ou de la taxe sur la consommation finale d'électricité « *devrait entamer fortement les marges de manœuvre* » des groupements à fiscalité propre. La fermeture de nombreux services pendant le confinement amène une baisse des recettes tarifaires importante (- 3,1 %). Au final, les EPCI bénéficieraient à la fin de l'année d'une épargne brute en baisse de 12,7 % et une épargne nette en baisse de plus de 20 %.

- **Avenir : « L'entrée dans l'inconnu »**

Dans ce contexte, il semble que 2021 sera pour les collectivités une « *entrée dans l'inconnu* ». D'abord parce que les conséquences de la crise sanitaire vont continuer à se faire sentir : les « *dépenses sociales et sanitaires* » des collectivités vont continuer d'augmenter, en particulier du fait de la hausse attendue du chômage et de la pauvreté.

À cela va venir s'ajouter le « *bouleversement fiscal* » en cours, décidé par le gouvernement, entre suppression de la taxe d'habitation et diminution drastique des impôts économiques locaux. En diminuant la capacité des élus à fixer eux-mêmes le taux des impôts locaux, cette évolution va, exiger « *une définition à plus long terme de l'équilibre économique de l'action (des collectivités locales)* ».

Plus concrètement, les élus ne peuvent que s'inquiéter, dans le contexte de crise économique qui se dessine, de voir leur capacité à lever l'impôt de plus en plus rognée. La doctrine du gouvernement, qui consiste à remplacer de plus en plus d'impôts locaux par des parts de TVA, n'a rien de rassurant, dans un contexte où la crise économique risque de fortement ralentir le dynamisme d'une telle ressource.

## **LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 2020**

Dans la 3<sup>ème</sup> loi de Finances rectificative du 30 juillet 2020, la prévision de croissance est révisée à -11% pour 2020. Le déficit public atteint un niveau sans précédent (225 milliards d'euros). Il est revu à 11,5 % du PIB, contre 9,1 % dans la deuxième loi de finances rectificative du 25 avril 2020, 3,9% dans la première loi de finances rectificative du 23 mars 2020 et 2,2 % dans la loi de finances initiale pour 2020. L'investissement des ménages reculerait de près de 20 % et l'investissement des entreprises de plus de 24 %.

La dette française est estimée à 121 % du PIB en 2020.

Cette crise conduit à des baisses de recettes pour l'Etat, les entreprises et les ménages, mais aussi pour l'ensemble des collectivités locales. Ainsi, les communes et les intercommunalités enregistrent des pertes de recettes fiscales, tarifaires et patrimoniales. De surcroît, les communes et les intercommunalités ont dû engager des dépenses supplémentaires afin de répondre aux besoins de la population et soutenir le tissu économique, tout en faisant face à leurs dépenses quotidiennes.

L'effondrement de la croissance a un impact direct sur la fiscalité économique locale (contribution économique territoriale, taxes additionnelle aux droits de mutations, versement mobilité, etc.) et l'AMF s'attend à une baisse de produit de fiscalité de l'ordre de 2,7 milliards d'euros dès 2020. Conformément aux prévisions sur la conjoncture économique nationale, les effets de la crise actuelle devrait perdurer sur les deux prochaines années, à minima.

L'AMF s'attend ainsi à une poursuite des baisses de ressources de fiscalité de l'ordre de 900 millions d'euros par an en 2021 et en 2022. S'ajoutent les pertes tarifaires (pause méridienne, activités périscolaires, études surveillées, activités sportives et culturelles, etc.) et les baisses du produit des redevances et recettes d'utilisation du domaine (droits de stationnement, redevance d'occupation du domaine public, etc.), les services publics locaux étant restés fermés pendant toute la durée du confinement, mais les coûts ayant été, dans leur majorité, maintenus (masse salariale, infrastructure).

### **Une prolongation des dispositifs d'urgence pour les salariés et les entreprises**

Face aux conséquences économiques et sociales de la crise du Coronavirus Covid-19, les dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises sont prolongés. Leurs moyens sont renforcés pour atteindre au total :

- près de 31 milliards d'euros pour l'activité partielle,
- 8 milliards d'euros pour le fonds de solidarité pour les très petites entreprises (TPE).

## **Fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs, une aide pouvant aller jusqu'à 1 500 euros**

Les dispositifs sont complétés par des plans de soutien d'urgence aux secteurs les plus touchés par la crise. Ces derniers représentent une mobilisation de ressources de 43,5 milliards d'euros au total, auxquels l'État et ses opérateurs contribuent fortement :

- le plan tourisme, qui permet la mobilisation de 18 milliards d'euros au profit du secteur,
- le plan de soutien au secteur automobile de 8 milliards d'euros,
- le plan de soutien au secteur aéronautique de 15 milliards d'euros,
- le plan en faveur du secteur des startups et entreprises technologiques, pour un montant total de 1,2 milliards d'euros dont 700 millions d'euros issus de fonds publics,
- le plan en faveur du secteur culturel, pour un total de 1,3 milliards d'euros.

## **Une exonération de cotisations et contributions sociales patronales, associée à un crédit de cotisations**

Une mesure inédite d'exonération de cotisations et contributions sociales patronales, associée à un crédit de cotisations, pour près de 3 milliards d'euros est mise en place. Cette mesure permettra de réduire les passifs sociaux très rapidement et massivement, soutenant ainsi la reprise d'activité. Elle s'adresse notamment aux :

- TPE et PME des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, de l'événementiel, du sport, du transport aérien,
- TPE ayant été frappées d'une interdiction d'accueil du public, en particulier dans le secteur du commerce de détail non alimentaire.

Des remises de cotisations patronales sur demande pour les petites entreprises qui auront subi une perte d'activité supérieure à 50 % pourront également être accordées. Toutes les entreprises pourront par ailleurs bénéficier d'étalement exceptionnellement long, jusqu'à 36 mois, pour payer les cotisations reportées

## **Un accompagnement des collectivités territoriales face à la crise**

Le budget rectificatif met aussi en place des mesures d'une ampleur exceptionnelle et inédite pour accompagner les collectivités territoriales face à la crise du Coronavirus Covid-19 et les aider à soutenir la reprise d'activité. Ce sont près de 4,5 milliards d'euros qui sont mobilisés pour leur venir en aide, selon des modalités adaptées à chacune.

## **Pour les communes et les établissements public de coopération intercommunale (EPCI) en difficulté**

Un plan de soutien aux collectivités territoriales est mis en place, conformément aux annonces faites par le gouvernement le 29 mai. Près de 4,5 milliards d'euros sont mobilisés.

750 millions d'euros de dotations sont prévus pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en difficulté - clause de sauvegarde - ainsi que des régions et collectivités d'outre-mer. Sur amendement parlementaire, aucune commune ou EPCI ne pourra toucher une dotation inférieure à 1 000 euros.

L'article 5 propose une garantie des recettes fiscales et des recettes issues de l'exploitation du domaine public sur la base des 3 exercices précédents (2017-2018-2019). Cette solution vise à compenser les pertes de recettes liées à la crise au-delà d'un certain seuil.

Afin d'éviter tout effet d'incompréhension au moment de l'annonce des dotations, cet amendement vise à ce qu'aucune commune ou EPCI ne puisse toucher une dotation inférieure à 1000€ (dans le cas du bénéfice de la garantie). S'agissant du Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales la commune d'Ambérieu a reçu 4 556 €.

Par ailleurs, près de 2,7 milliards d'euros d'avances seront déployés pour les départements et autres collectivités qui connaissent des pertes de recettes de droit de mutation à titre onéreux (DMTO). Une clause de "retour à bonne fortune", sur amendement des sénateurs, permet aux départements de ne rembourser les avances perçues qu'à partir de l'année suivant le retour d'un produit de DMTO au moins équivalent à celui de 2019.

Afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est augmentée d'un milliard d'euros. Les projets d'investissement devront contribuer à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine. Des projets en principe couverts par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) peuvent être aussi financés sur cette enveloppe d'un milliard.

Près de 2,7 milliards d'euros d'avances seront déployées pour les collectivités qui connaissent des pertes de recettes de droit de mutation à titre onéreux (DMTO).

La somme encaissée par la commune d'Ambérieu au titre des DMTO sur les deux dernières années est de :

- 2019 : 453 000 €
- 2018 : 553 000 €

Il faudra être vigilant dès début 2021 pour connaître la somme réellement encaissée pour 2020.

Afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, le Gouvernement a décidé de doter d'un milliard d'euros supplémentaires les crédits de l'État dédiés au soutien des investissements des collectivités territoriales qui contribuent à :

- la résilience sanitaire,
- la transition écologique,
- ou la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

Des aides sont prévues pour les plus fragiles, avec un renforcement des moyens dédiés :

- à l'hébergement d'urgence,
- à la lutte contre les violences faites aux femmes,
- au financement des aides exceptionnelles aux étudiants,
- aux jeunes précaires.

Des bourses et des aides sociales sont prévus pour les Français de l'étranger.

La révision des perspectives de croissance et l'impact budgétaire des mesures d'urgence conduisent à revoir le déficit public à -11,4 %, contre -9,1 % en loi de finances rectificative (LFR2). Ces résultats soulignent l'importance de l'effort consenti par l'État au soutien :

- des entreprises,
- des secteurs industriels stratégiques,
- des emplois,
- des citoyens les plus vulnérables.

# **PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021**

## **Préambule sur la loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022**

Le Parlement a adopté, le 22 janvier 2018, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 qui fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés.

L'article 13 de la LPFP 2018-2022 précise : « *Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées* ».

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc un effort du secteur public local de 13 Mds €, au travers d'une contractualisation pour les collectivités en vue de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

L'article 13 précise également que, même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- \* Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- \* Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

## **Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021**

Ce nouveau budget, qui intègre dans une mission dédiée le plan "France relance" de 100 milliards d'euros, acte notamment la stabilisation des dotations, la baisse de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale et la non-reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales des collectivités locales.

Le projet de loi de finances pour 2021 ne peut être un budget comme les autres. Complétant et matérialisant le plan de relance, le budget 2021 doit être un budget de crise, mais également de défis. Tandis que l'épidémie de la Covid-19 et les enjeux en termes de relance appellent un véritable changement de paradigme, la première impression est que ce budget est, pour ce qui concerne les collectivités locales, tout à fait dans la continuité des précédents.

## **Au sommaire du projet de loi de finance 2021**

- Stabilité globale des concours financiers de l'Etat
- Réforme de la taxe d'habitation
- Baisse de la fiscalité économique locale
- Nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité
- Exonération de CFE
- Renforcement de la péréquation horizontale
- Automatisation du FCTVA
- Compensations liées à la Covid-19

## **Des dotations stables, les principaux chiffres**

53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dans le PLF 2021 et 51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€). Les 51,71 Md€ comprennent notamment 26,756 Md€ au titre de la DGF (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les Départements), et 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements :

- Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md€ pour les Dotations d'équipement des territoires ruraux (1,046 Md€), les dotations de soutien à l'investissement local (570 M€), les Dotations de Politique de la Ville (150 M€) et les Dotations de soutien à l'investissement des départements (212 M€) ;
- Hausse des Dotations de Solidarité Urbaine et Dotations de Solidarité Rurale de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020.
- 6,546 Md€ de FCTVA,
- Lancement de la 1ère étape de l'automatisation de la gestion du FCTVA. Au 01/01/2021, elle s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense, parallèlement à la poursuite des déclarations écrites.

## **La non-reconduction des mesures de soutien mises en place pour faire face aux conséquences budgétaires de la crise COVID-19**

Le gouvernement n'a pas suivi les recommandations du rapport sur l'impact de la Covid-19 sur les finances locales, remis par le député du Gers Jean-René Cazeneuve au Premier ministre le 27/072020.

- Pas de reconduction du mécanisme de garantie des pertes de ressources fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire, ni de l'avance remboursable sur DMT0 pour les départements, mis en place dans le cadre de la LFR3,
- Pas d'extension de la compensation intégrale des pertes de versement mobilité prévue pour les AOM gérées en syndicats mixtes à celles gérées en régie.
- Suspension des contrats de Cahors pour 2021 comme pour 2020

Le débat parlementaire sur le PLF 2021 (et le PLFR4) devrait être l'occasion d'aménager les modalités de soutien aux collectivités.

### **Un volet fiscal conséquent**

La réforme de la fiscalité locale se poursuivra avec la suppression du premier 1/3 de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4 Md€).

Egalement, est maintenu la suppression de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux, se décomposant de la manière suivante :

- 7,25 Md€ de CVAE compensés par de la TVA pour les Régions,
- 1,75 Md€ de TFPB et 1,54 Md€ de CFE sur les sites industriels, soit -3,3 Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État évolutif selon les valeurs locatives,
- Abaissement du taux de plafonnement de la CET (CVAE+CFE), de 3% à 2% de la valeur ajoutée « afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement »,
- Transfert de la TFPB des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de TH au 01/01/2021.

Est proposé la neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers en intégrant la péréquation 2021 afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités.

Enfin, est maintenue la nationalisation de la gestion de la Taxe locale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) en 3 étapes :

- alignement au 01/01/2021 des dispositifs juridiques, notamment des tarifs, de la taxe intérieure et des taxes communales et départementales
- transfert à la DGFIP de la gestion de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) et des Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) au 01/01/2022 et 2ème alignement pour les Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)
- transfert à la DGFIP de la gestion des TCCFE au 01/01/2023.

### **Le volet territorial du plan de relance**

Annoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100 Mds€ sur 2 ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans le PLF 2021.

Il se décline autour de trois priorités :

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

Outre les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises qui vont peser sur la fiscalité des collectivités (cf. *supra*), le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local.

Le PLF 2021 prévoit ainsi qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux Préfets de départements et régions.

Souhaitant un décaissement rapide des crédits afin d'accroître l'impact sur la croissance, le gouvernement table sur des dépenses de l'ordre de 10 Mds€ dès 2021, notamment pour le soutien à l'emploi des jeunes.

Pour soutenir l'investissement local, après avoir obtenu en 2020 1 Md€ d'autorisation d'engagement supplémentaire de la DSIL, les collectivités bénéficieront de 4 Md€ en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

### **Le financement du plan de relance français bénéficiera des ressources européennes**

Le cadre financier 2021-2027 de l'UE s'accompagne d'un plan de relance européen qui sera financé par un emprunt de l'Union sur les marchés, dont les remboursements interviendront à partir de 2028. Les fonds ainsi empruntés viendront abonder plusieurs programmes portant les grandes priorités de l'UE (recherche, transition verte, résilience face aux crises...), ainsi qu'un nouvel instrument dédié, la Facilité pour la Résilience et la Relance (FRR), ayant notamment vocation à cofinancer une partie des dépenses engagées par les Etats-membres entre le 1er février 2020 et le 31 décembre 2023 pour financer des investissements et des réformes structurelles en réponse à la crise liée à la COVID-19.

La France devrait bénéficier d'une enveloppe de 40 Md€

**CHIFFRES CLÉS**
**PROGRAMMATION  
DES FINANCES PUBLIQUES**

En milliards d'euros, comptabilité nationale	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Solde des administrations publiques (en % de PIB)</b>	<b>-3,0</b>	<b>-2,3</b>	<b>-3,0</b>	<b>-10,2</b>	<b>-6,7</b>
dont État	-3,1	-2,8	-3,5	-8,7	-5,5
dont organismes divers d'administration centrale (ODAC)	-0,2	-0,1	-0,1	1,1	-0,1
dont administrations publiques locales (APUL)	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0
dont administrations de sécurité sociale (ASSO)	0,2	0,5	0,6	-2,6	-1,0
Pour mémoire: effet de la transformation du CICE en allègements pérennes de cotisations sociales			0,9	0,0	0,0
<b>Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,2</b>	<b>-2,2</b>	<b>-1,2</b>	<b>-3,6</b>
Ajustement structurel	0,3	0,2	0,0	1,1	-2,5
<b>Dettes publiques (en % de PIB)</b>	<b>98,3</b>	<b>98,1</b>	<b>98,1</b>	<b>117,5</b>	<b>116,2</b>
<b>Taux de prélèvements obligatoires nets des crédits d'impôt* (en % de PIB)</b>	<b>45,1</b>	<b>44,8</b>	<b>43,8</b>	<b>44,5</b>	<b>43,5</b>
<b>Dépenses publiques hors crédits d'impôt* (% de PIB)</b>	<b>55,1</b>	<b>54,0</b>	<b>53,7</b>	<b>62,5</b>	<b>58,3</b>
<b>Taux de croissance des dépenses publiques* (en volume)</b>	<b>1,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>1,3</b>	<b>6,3</b>	<b>0,4</b>
IPC hors tabac (%)	1,0	1,6	0,9	0,2	0,6
Croissance du PIB en volume (%)**	2,3	1,8	1,5	-10,0	8,0

\* Retraité de la création de France Compétences.

\*\* Données brutes (non CJO) pour l'année 2017.

**PLF2021**
**SOLDE GÉNÉRAL  
DU BUDGET DE L'ÉTAT**

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	LFI 2020	Révisé 2020	PLF 2021
<b>Dépenses nettes<sup>1</sup></b>	<b>382,8</b>	<b>386,2</b>	<b>392,2</b>	<b>400,4</b>	<b>450,2</b>	<b>448,8</b>
dont dépenses du budget général	322,6	325,2	330,3	337,7	384,6	378,7
dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales	43,8	40,3	40,9	41,2	42,2	43,2
dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	16,4	20,6	21,0	21,5	23,4	26,9
<b>Recettes nettes</b>	<b>309,5</b>	<b>309,3</b>	<b>295,3</b>	<b>307,4</b>	<b>263,1</b>	<b>296,1</b>
dont impôt sur le revenu	73,0	73,0	71,7	75,5	72,7	74,9
dont impôt sur les sociétés	35,7	27,4	33,5	48,2	29,9	37,8
dont taxe sur la valeur ajoutée <sup>2</sup>	152,4	156,7	129,0	126,0	111,3	89,0
dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques <sup>3</sup>	10,1	12,1	11,3	12,5	7,8	18,3
dont autres recettes fiscales	24,4	26,2	35,8	30,8	25,1	51,2
dont recettes non fiscales	13,8	13,9	14,0	14,4	16,3	24,9
<b>Solde des budgets annexes</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Solde des comptes spéciaux</b>	<b>5,5</b>	<b>0,8</b>	<b>4,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>-7,9</b>	<b>-0,1</b>
<b>SOLDE GÉNÉRAL</b>	<b>-67,7</b>	<b>-76,0</b>	<b>-92,7</b>	<b>-93,1</b>	<b>-195,2</b>	<b>-152,8</b>

(1) Par convention, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne sont inclus sur la ligne « Dépenses ».

(2) Depuis 2018, les régions bénéficient de l'affectation d'une fraction de TVA. En 2019, le financement de la transformation du CICE en allègement pérenne de cotisations sociales s'est effectué par l'affectation d'une fraction supplémentaire de TVA à la sécurité sociale. Cette fraction a été augmentée en LFI pour 2020. En 2021, de nouveaux transferts de TVA vers les collectivités au titre de la réforme des impôts locaux et du pacte productif viennent amoindrir la part du produit revenant à l'État.

Itiques est présentée

Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

**Tableau de synthèse**

En % de PIB	2018	2019	2020	2021
Déficit public	-2,3%	-3,0%*	-10,2%	-6,7%
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9%	1,8%	6,3%	0,4%
Taux de prélèvements obligatoires (hors CI)	44,8%	44,1%	44,8%	43,8%
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54,0%	54,0%	62,8%	58,5%
Dettes publiques	98,1%	98,1%	117,5%	116,2%

\* -2,1 % hors CICE

## **LES RELATIONS AVEC L'INTERCOMMUNALITE**

Depuis sa création en 2002, Ambérieu adhère à la CCPA.

LA CCPA s'étend sur 9 bassins de vie, tous dépassant le territoire communautaire.

Le caractère étendu, peu dense et hétérogène du territoire, n'a pas favorisé la cohérence territoriale ni le développement des compétences communautaires qui, à l'instar du transport en commun qui est resté de la compétence communale.

La CCAP exerce toutes ses compétences obligatoires et 7 compétence optionnelles.

Entre 2014 et 2019, la CCPA s'est vu transférer les compétences « Application du droit des sols », « Tourisme » et « Création et gestion des maisons de services au public ».

Mais l'exercice réel des compétences par la CCPA amène la commune d'Ambérieu à conserver un fort et couteux niveau d'intervention dans certains domaines.

En matière de voirie, par exemple, la compétence de la CCPA se limite aux accès des zones d'activité économique et aux voies cyclables.

Les équipements culturels et sportifs se limitent au gymnase de la Plaine de l'Ain.

L'action sociale se limite au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC).

L'organisation des transports reste par ailleurs du ressort de la commune.

Cette faible ambition intercommunale ne permet pas d'optimiser les ressources du bloc communal.

Au-delà des transferts de compétences, se pose la question de la mutualisation de certains services entre le bloc communal et la CCPA, question qui, il faut bien le reconnaître, n'a pas suscité un grand enthousiasme de la part des communes membres, celles-ci ne souhaitant pas, majoritairement, bouleverser la philosophie actuelle de gouvernance et de prise de décision.

L'unique mutualisation en lien avec l'EPCI concerne le service de la commande publique qui assure ses missions auprès des deux collectivités. Il convient également de noter que le service de la police municipale a fait l'objet d'une mutualisation, dont il est remarquable de souligner qu'elle s'est opérée en dehors du cadre intercommunal puisqu'elle ne concerne que les communes d'Ambérieu, de Château-Gaillard et de Douvres.

On peut donc attendre de la CCPA une ambition plus marquée pour l'attractivité du territoire et un effort significatif dans la prise de nouvelles compétences optionnelles sans préjudice d'un exercice plein et entier des compétences existantes.

# **ANALYSE RETROSPECTIVE 2014 – 2019 DU BUDGET PRINCIPAL**

- **SECTION FONCTIONNEMENT**

## **EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution sur les 6 ans
POPULATION DGF	14 521	14 958	15 049	14 739	14 817	14 702	1,23 %
POPULATION INSEE	14 347	14 796	14 888	14 557	14 631	14 631	1,94%

La population DGF prend en compte non seulement la population INSEE, mais également la population « comptée à part », soit les personnes ne résidant pas à titre principal sur la commune, mais ayant conservé un lien avec une résidence sur la commune.

## **SYNTHESE RETROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL 2014 – 2019**

Les produits réels de fonctionnement ont augmenté moins rapidement que les charges, impactant à la baisse l'épargne brute qui diminue de près de 96 061 € malgré une forte hausse en 2018. On constate que l'épargne nette de la commune tend à se fragiliser, remettant de fait en cause, à court et moyen termes, la capacité de la ville à mener à bien ses programmes d'investissement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Taux de croissance annuel
Produits réels courants de fonctionnement (A)	14 931 340	15 285 863	15 531 396	15 148 066	16 047 340	16 489 674	1,67%
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	13 074 520	13 327 611	13 841 619	13 462 600	13 890 345	14 801 964	2,09%
<b>Epargne de gestion (C = A - B)</b>	<b>1 856 820</b>	<b>1 958 252</b>	<b>1 689 777</b>	<b>1 685 466</b>	<b>2 156 995</b>	<b>1 687 710</b>	-1,58%
Résultat financier (D)	-622 573	-565 410	-512 351	-477 861	-440 649	-388 952	-7,54%
Résultat exceptionnel (E)	737 577	16 472	844 347	609 603	1 047 384	440 963	-8,22%
<b>Epargne brute (F = C + D + E)</b>	<b>1 971 824</b>	<b>1 409 314</b>	<b>2 021 773</b>	<b>1 817 208</b>	<b>2 763 730</b>	<b>1 739 721</b>	-2,07%
remboursement capital dette et assimilés (G)	1 437 093	1 474 007	1 283 770	1 521 917	1 690 095	1 726 759	3,11%
<b>Epargne nette (H = F - G)</b>	<b>534 731</b>	<b>-64 693</b>	<b>738 003</b>	<b>295 291</b>	<b>1 073 635</b>	<b>12 962</b>	-46,20%
<b>Dépenses d'investissement (I)</b>	<b>2 793 315</b>	<b>1 873 488</b>	<b>2 081 510</b>	<b>6 820 940</b>	<b>7 960 195</b>	<b>4 067 276</b>	6,46%
<b>Mandats émis</b>	<b>2 419 431</b>	<b>1 363 021</b>	<b>1 869 003</b>	<b>2 540 179</b>	<b>5 523 596</b>	<b>4 067 276</b>	9,04%
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>373 884</b>	<b>510 467</b>	<b>212 507</b>	<b>4 280 761</b>	<b>2 436 599</b>	<b>0</b>	- 100,00%
<b>recettes d'investissement (y compris la souscription d'emprunt) (J)</b>	<b>7 188 942</b>	<b>2 220 540</b>	<b>3 011 561</b>	<b>5 944 220</b>	<b>3 019 406</b>	<b>4 414 227</b>	-7,81%
<b>Financement (-) ou reconstitution des fonds propres (+) = H + J - I</b>	<b>4 930 358</b>	<b>282 359</b>	<b>1 668 054</b>	<b>-581 429</b>	<b>-3 867 154</b>	<b>359 913</b>	-35,35%
Encours de la dette au 31/12	14 703 386	13 229 378	12 956 035	14 783 849	13 094 024	12 267 266	-2,98%
Capacité de désendettement	7	9	6	8	5	7	

## DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Taux de croissance annuel moyen
<b>Charges réelles courantes de fonctionnement (B)</b>	<b>13 074 520</b>	<b>13 327 611</b>	<b>13 841 619</b>	<b>13 462 600</b>	<b>13 890 345</b>	<b>14 801 964</b>	<b>2,09%</b>
Charges à caractères générales - Chapitre 011	3 375 528	3 343 587	3 546 472	3 618 061	3 942 745	4 295 636	4,10%
<i>dont 60612 électricité - chauffage</i>	627 130	709 947	703 102	738 993	744 322	767 062	3,41%
<i>dont 61521 entretien des terrains - espaces verts</i>	111 164	154 023	143 520	160 893	177 717	284 567	16,96%
<i>dont 615221 entretien des bâtiments</i>	207 945	0	132 180	106 730	100 177	160 576	-4,22%
<i>dont 615231+615232 entretien des voiries et réseaux</i>	702 996	521 708	564 306	536 360	651 342	786 389	1,89%
<i>dont 60632 Fourniture de petits équipements</i>	249 007	205 494	281 120	278 964	307 950	351 260	5,90%
<i>dont 6262 frais de télécommunication</i>	49 046	74 514	127 903	61 809	53 427	54 680	1,83%
<i>dont 6156 maintenance</i>	131 341	144 731	184 565	256 892	317 762	314 558	15,67%
<i>dont autres dépenses activités des services</i>	1 296 899	1 533 170	1 409 776	1 477 420	1 590 048	1 576 542	3,31%
Charges de personnel - Chapitre 012	7 336 232	7 408 223	7 607 353	7 685 739	7 830 630	8 230 303	1,94%
Atténuation de produits - chapitre 014	94 304	130 580	185 334	227 414	206 581	218 483	15,03%
Autres charges de gestion courante - Chapitre 65	2 268 456	2 445 221	2 502 460	1 931 387	1 910 389	2 057 542	-1,61%
<i>dont 6574 subventions aux associations</i>	691 875	656 736	646 109	648 773	669 213	666 199	-0,63%
<i>dont 6531,6533,6534,6535 et 65372... indemnités et frais des élus</i>	169 182	173 061	173 743	177 290	176 929	206 545	3,38%
<i>dont CCAS</i>	38 968	100 000	100 000	69 794	89 641	110 477	18,97%
<i>dont 6558 ens, privé - fonjep service incendie et secours</i>	136 274	143 959	127 709	121 100	121 214	145 840	1,14%
<i>dont 6521 déficit des budgets annexes</i>	236 671	369 837	446 521	173 416	152 577	199 712	-2,79%
<i>dont contribution art 65548 (divers syndicats)</i>	0	0	722 121	734 601	678 566	653 560	-
<i>dont autre dépenses chapitre 65</i>	995 486	1 001 628	286 257	6 413	22 249	75 208	-34,98%

L'évolution moyenne des charges de fonctionnement est de + 13,21 % entre 2014-2019 dont :

+12 % sur le 012 (charges de personnel), dont la masse globale reste néanmoins en deçà de la moyenne de la strate (54% contre environ 60%).

+27 % sur le 011 (charges à caractère général)

Ces évolutions sont principalement dues à :

- Une accélération des dépenses de charges courantes,
- Une montée en puissance du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), chapitre 014. Entre 2014 et 2019, la contribution au FPIC a augmenté de 124 179 € soit une inflation de 131,68 %. Cette nouvelle péréquation mise en œuvre dès 2012 vient grever un peu plus le budget de la commune.
- L'augmentation sur le chapitre 65, autres dépenses, correspond à des cotisations retraites pour 10 000 € et cotisations sécurité sociale pour 15 000 €, soit une augmentation de 22 %.
- Une augmentation significative de la subvention versée au CCAS (+183%).
- Une diminution des diverses dépenses du chapitre 65 qui s'explique notamment par le transfert des charges en lien avec le SDIS à la Communauté de Communes, ayant par ailleurs entraîné, à due concurrence, une diminution de l'attribution de compensation (recettes).

## **FOCUS SUR L'EVOLUTION DE LA LIGNE 61521 (ENTRETIEN TERRAINS)**

### REPARTITION ET EVOLUTION DE LA LIGNE BUDGETAIRE 61521 DE 2014 A 2019

ANNEES	ESPACES VERTS	VOIRIE	CIMETIERE	STADE	CHÂTEAU DES ALLYMES	TOTAL REALISE
2014	89 275	0		21 890		111 165
2015	113 121	24 798		16 104		154 023
2016	98 515	29 691	300	15 014		143 520
2017	95 497	10 738	33 996	15 958	4 704	160 893
2018	97 446	32 751	30 000	17 520		177 717
2019	170 719	30 924	60 000	22 924		284 567

Une nette évolution de cette ligne est constatée sur les 6 années écoulées (+16.96%). Dès 2017, les reprises de concessions viennent impacter la ligne budgétaire avec une évolution entre 2017 et 2019, pour ce poste, de 76 %.

En ce qui concerne les espaces verts entre 2016 et 2018 les dépenses avoisinent les 100 000 €, excepté pour les années 2015 et 2019. Pour l'année 2015 de nouvelles dépenses telles que l'entretien des terrains de la gendarmerie pour 3 900 €, l'expertise, l'entretien et abattage des arbres pour 9 700 €, soit 13 600 € supplémentaires.

En 2019, les dépenses augmentent de près de 91 % par rapport à 2014, hausse expliquée par l'imputation sur la ligne espaces verts des dépenses d'élagage et débroussaillage des voiries et chemins communaux pour un total s'élevant à près de 41 800 €. Cependant l'entretien des terrains de sports augmente de 19 000 € et la tonte des grands espaces de près de 20 000 €.

\*\*\*\*\*

**Au regard des dépenses de fonctionnement en progression moyenne de 2,09 % sur 6 ans, la collectivité doit entreprendre un effort afin de diminuer ses dépenses courantes. Un véritable travail doit être mené au sein de chaque Direction avec l'exécutif municipal, afin de réduire les dépenses et mieux les identifier grâce à des axes analytiques qui seront proposés dès le BP 2021. L'objectif est d'arriver à 1 % d'inflation, voire moins, pour permettre de dégager un excédent dans le but d'absorber la dette et les dépenses d'investissement nécessaires pour préserver un service public qualitatif.**

## DÉTAIL PAR CHAPITRE

CHAPITRE	2014 RÉALISÉ	2015 RÉALISÉ	2016 RÉALISÉ	2017 RÉALISÉ	2018 RÉALISÉ	2019 RÉALISÉ	TOTAL	EVOLUTION ENTRE 2014-2019	Taux de croissance annuel moyen
O11 Charges à caractère général	3 375 528,90	3 343 587,12	3 546 472,55	3 618 060,63	3 942 745,25	4 295 635,86	22 122 030,31	27,26%	4,10%
O12 Charges de personnel	7 336 232,68	7 408 223,44	7 607 353,69	7 685 738,62	7 830 630,03	8 230 303,38	46 098 481,84	12,19%	1,94%
O14 Atténuation de produits	94 304,00	130 580,00	185 334,00	227 414,00	206 581,00	218 483,00	1 062 696,00	131,68%	15,03%
65 Autres charges de gestion courante	2 268 456,54	2 445 221,20	2 502 460,86	1 931 386,92	1 910 388,85	2 057 541,65	13 115 456,02	-10,25%	-1,61%
66 Charges financières	633 169,95	574 619,73	520 478,83	485 103,31	446 985,04	394 335,92	3 054 692,78	-60,57%	-7,59%
67 Charges exceptionnelles	9 163,53	53 301,80	22 062,61	21 791,44	31 860,75	13 880,87	152 061,00	51,48%	7,17%
<b>TOTAL DEP RELLES</b>	<b>13 716 855,60</b>	<b>13 955 533,29</b>	<b>14 384 162,54</b>	<b>13 969 494,92</b>	<b>14 369 190,92</b>	<b>15 210 180,68</b>	85 605 417,95	10,89%	1,74%
O23 - Virement à la section d'investissement	848 098,00	1 172 700,00	917 189,61	885 238,63	2 340 725,00	1 399 543,46	7 563 494,70	65,02%	8,71%
O42 - OPERATIONS D'ORDRE	1 285 935,22	623 748,63	1 365 863,57	1 189 646,55	1 737 715,01	1 166 347,75	7 369 256,73	-10,25%	-1,61%
<b>TOTAL DEP ORDRES</b>	<b>2 134 033,22</b>	<b>1 796 448,63</b>	<b>2 283 053,18</b>	<b>2 074 885,18</b>	<b>4 078 440,01</b>	<b>2 565 891,21</b>	14 932 751,43	20,24%	3,12%
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>15 850 888,82</b>	<b>15 751 981,92</b>	<b>16 667 215,72</b>	<b>16 044 380,10</b>	<b>18 447 630,93</b>	<b>17 776 071,89</b>	<b>100 538 169,38</b>	<b>12,15%</b>	<b>1,93%</b>

Ce tableau synthétise l'ensemble des chapitres des dépenses de fonctionnement mais également le total des dépenses d'ordres.

Les deux chapitres principaux des dépenses de fonctionnement sont en progression constante chaque année sur cette période.

### **DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

La commune apporte un soutien important au tissu associatif, qui pèse lourdement sur les finances de la collectivité. L'enveloppe accordée aux associations s'élève à plus de 4,2 % des dépenses de fonctionnement.

MONTANT DES SUBVENTION ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS ENTRE 2014 ET 2019

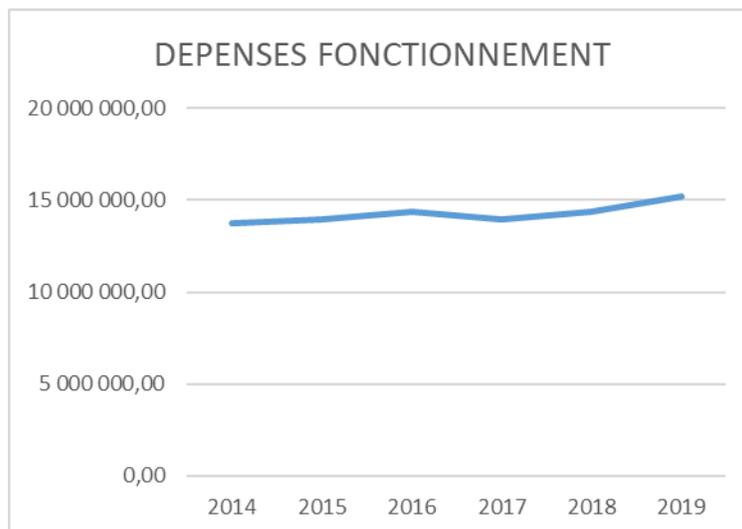
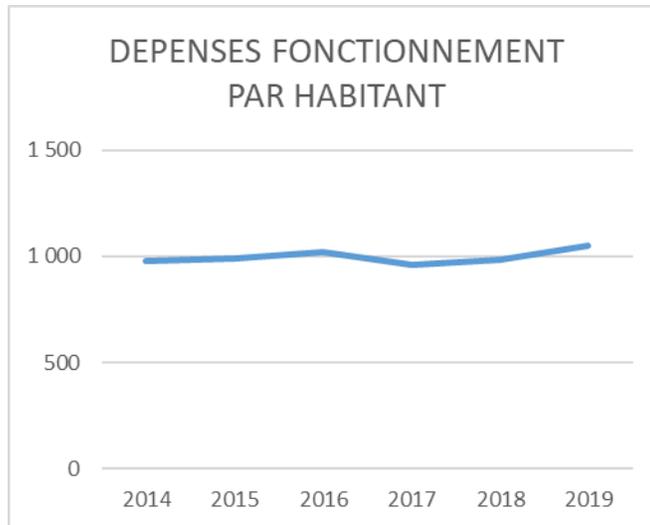
<b>TOTAL</b>	<b>3 582 530,07</b>
--------------	---------------------

MONTANT DES SUBVENTION ALLOUEES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DE L'ESPACE 1500 ENTRE 2014 ET 2019

<b>TOTAL</b>	<b>437 035,79</b>
--------------	-------------------

### **SYNTHESE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT**

<b>ANNEE</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT PAR HABITANT</b>	<b>978</b>	<b>988</b>	<b>1 022</b>	<b>960</b>	<b>982</b>	<b>1 048</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT MOYENNE DE LA STRATE</b>	<b>1 224</b>	<b>1 223</b>	<b>1 249</b>	<b>1 209</b>	<b>1 200</b>	<b>1 205</b>



## **CHARGES DE PERSONNEL**

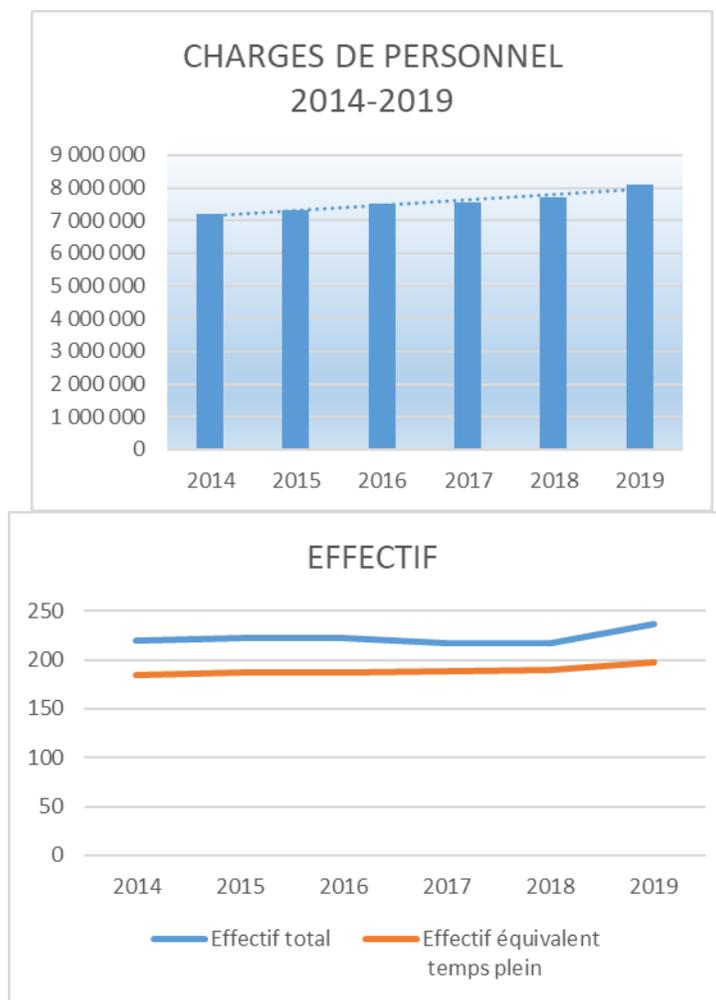
L'analyse reprend le total du chapitre des charges de personnel 012 diminué des recettes liées au remboursement de la maladie (013)

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Chapitre 012 Charges de personnel	7 336 232	7 408 223	7 607 353	7 685 739	7 830 630	8 230 303
Chapitre 013 Atténuation de charges	121 474	91 901	99 928	134 470	103 896	122 460
<b>Total charges de personnel</b>	<b>7 214 758</b>	<b>7 316 322</b>	<b>7 507 425</b>	<b>7 551 269</b>	<b>7 726 734</b>	<b>8 107 843</b>
Montant par habitant	502	494	504	518	528	554
Montant de la strate	661	664	660	660	652	649

On constate que le poids de la masse salariale est relativement moindre que pour les communes de même strate. Cette dépense, bien qu'importante, apparait comme maîtrisée. Il convient néanmoins de souligner que cette dernière est en constante évolution, ce qu'il conviendra de surveiller.

## **Évolution de l'effectif du personnel de 2014 à 2019**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Titulaires	175	171	181	182	186	190
Congé parental	1		2	1		
Disponibilité	5	7	6	3	5	6
Détachement	2	2			1	1
Contractuels	31	36	30	27	25	39
Contrats aidés	6	5	2	4		
Service civique		1	1			
Effectif total	220	222	222	217	217	236
Total équivalent temps plein	184	187	187	189	190	197



L'évolution des effectifs est principalement en lien avec le développement des services et la création de nouvelles infrastructures (jardin d'enfants, politique de la ville, cœur de ville, réforme des rythmes scolaires, ...).

Néanmoins, il convient de souligner que le taux d'administration de la commune, de 13.6 pour 1 000 habitants, reste significativement en deçà de la moyenne nationale de la strate qui s'élève, pour sa part à 17.4. L'évolution des effectifs est par conséquent plus que maîtrisée sur la période écoulée.

### **DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

La Commune a connu une trop lente évolution de ses recettes sur la période 2014-2019, soit 11,30 % sur 6 ans. Cette évolution représente 1,8 % par an en moyenne, bien en dessous de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

La principale hausse des recettes est directement en lien avec la modulation des taux d'imposition. Cette dernière est complétée par la valorisation du patrimoine de la

collectivité, notamment la location de certains bâtiments (Ex Guy Noël). Egalement, le développement des services a permis d'accroître les recettes en lien direct. Ainsi, l'évolution significative du nombre d'enfants accueillis en périscolaire a permis, tout en maintenant un coût plus que mesuré pour les usagers, d'accroître légèrement les recettes de la ville, sans pour autant, il convient de le rappeler, couvrir le coût réel du service proposé.

Parallèlement, ne peut qu'être constaté la diminution sensible de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) soit – 43% sur la période 2014 / 2019, signe du désengagement profond de l'Etat. Enfin, les Attributions de Compensations (AC) versées par la Communauté de Communes, sont également en baisse, en lien avec le transfert des charges relatives au SDIS, ayant directement été impactées sur ce budget. De fait, l'opération s'avère transparente pour la CCPA et ne représente aucune piste d'économie pour la ville.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Taux de croissance annuel moyen
<b>Produits réels courants de fonctionnement (A) recettes de gestion des services</b>	<b>14 931 340</b>	<b>15 285 863</b>	<b>15 531 396</b>	<b>15 148 066</b>	<b>16 047 340</b>	<b>16 489 674</b>	<b>1,67%</b>
Chapitre libellé							
Atténuation de charges (recettes RH principalement) - Chapitre 013	121 474	91 401	99 928	134 470	103 896	122 460	0,13%
Produits de l'activité des services - Chapitre 70	785 560	833 525	994 770	874 560	916 901	937 883	3,00%
<i>dont 7067 scolaires et periscolaires</i>	228 863	295 632	325 274	382 441	377 033	345 283	7,09%
<i>7066 dont petite enfance enfance</i>	130 701	113 439	147 100	128 297	118 748	134 657	0,50%
<i>70841 et 70848 Mise à dispo de pers</i>	309 954	306 888	358 635	203 519	216 784	232 200	-4,70%
<i>dont autres (culturel sport ect.)</i>	116 042	117 566	163 761	160 302	204 337	225 742	11,73%
Produits de la fiscalité et taxes - Chapitre 73	9 835 667	10 597 083	10 937 521	10 766 784	11 382 863	11 446 327	2,56%
<i>dont 73111 contributions directes</i>	5 789 162	6 307 240	6 338 368	6 430 070	6 960 753	7 121 432	3,51%
<i>dont 73211 attributions de compensations</i>	2 526 449	2 526 449	2 526 449	2 232 378	2 269 080	2 269 080	-1,77%
<i>dont 73212 dotation de solidarité communautaire</i>	644 444	943 723	1 129 867	943 723	971 312	986 473	7,35%
<i>dont 7381 droit de mutation</i>	322 695	339 412	366 522	515 170	553 527	453 238	5,83%
<i>dont 7351 taxe sur la conso finale d'électricité</i>	242 965	305 266	318 320	342 455	342 076	333 497	5,42%
<i>dont 73221 FNGIR</i>	102 164	102 164	102 164	102 164	102 054	102 132	-0,01%
<i>dont autres</i>	207 788	72 829	155 831	200 824	184 062	180 475	-2,32%
Dotations et participations - Chapitre 74	3 463 102	3 067 331	2 778 048	2 548 967	2 539 004	2 759 277	-3,72%
<i>dont 7411 DGF</i>	2 055 999	1 792 962	1 477 394	1 257 813	1 222 023	1 170 467	-8,96%
<i>dont 74123 DSU</i>	264 707	267 089	269 760	315 790	347 085	408 441	7,50%
<i>dont 74834...compensations fiscales</i>	31 272	22 415	37 296	233 682	242 221	263 066	42,61%
<i>dont 7478 Subventions diverses (CAF et CEJ principalement)</i>	417 410	330 534	357 849	522 410	544 764	676 947	8,39%
<i>dont autres</i>	693 714	654 331	635 749	219 272	182 912	240 356	-16,19%
Autres produits de gestion courante - Chapitre 75	725 537	696 523	721 129	823 285	1 104 675	1 223 728	9,10%
<i>dont 752 Locations d'immeubles</i>	717 628	681 510	706 630	786 274	989 477	1 080 188	7,05%
<i>dont autres</i>	7 909	15 013	14 499	37 011	115 198	143 539	62,11%

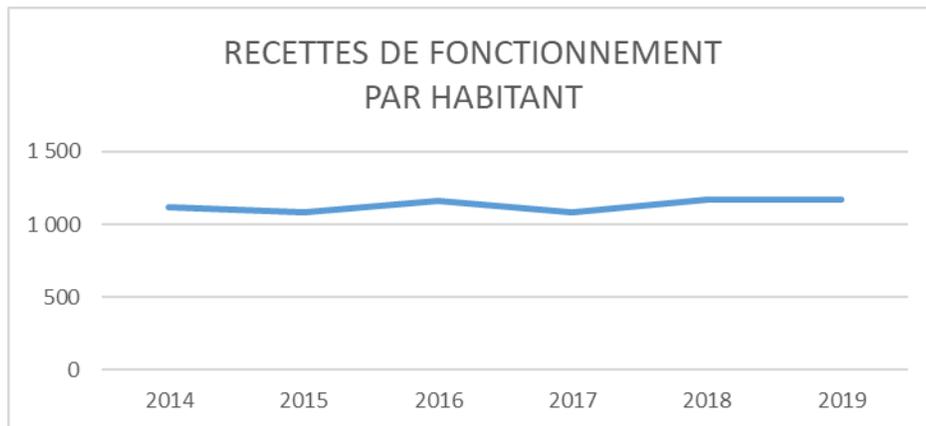
L'évolution des recettes de fonctionnement est dynamique (+ 1.67 %), mais pas suffisamment pour couvrir, proportionnellement, l'évolution des dépenses, risquant de fait de produire un effet ciseau, qui aura pour conséquence un déséquilibre budgétaire.

On constate que le dynamisme financier repose notamment sur la fiscalité (+2.56 %) et l'optimisation de l'exploitation du patrimoine communal (+9.10 %). En revanche, il convient de souligner que le désengagement étatique a pour conséquence directe une diminution sensible des dotations globales (-3.72 %).

## DÉTAIL PAR CHAPITRE

CHAPITRE	2014 RÉALISÉ	2015 RÉALISÉ	2016 RÉALISÉ	2017 RÉALISÉ	2018 RÉALISÉ	2019 RÉALISÉ	TOTAL	EVOLUTION ENTRE 2014-2019	Taux de croissance annuel moyen
O13 Atténuation de charges	121 473,99	91 401,29	99 927,57	134 470,21	103 896,38	122 460,32	673 629,76	0,81%	0,13%
70 Produits des services	785 560,85	833 525,14	994 770,22	874 559,91	916 901,21	937 882,51	5 343 199,84	19,39%	3,00%
73 Impôts et taxe	9 835 667,53	10 597 083,81	10 937 521,86	10 766 783,99	11 382 863,14	11 446 326,89	64 966 247,22	16,38%	2,56%
74 Dotations, subventions et participations	3 463 102,33	3 067 331,61	2 778 048,02	2 548 966,80	2 539 004,48	2 759 276,90	17 155 730,14	-25,51%	-3,72%
75 Autres produits Gestion courante	725 537,08	696 523,50	721 129,69	823 285,12	1 104 674,60	1 223 727,69	5 294 877,68	68,67%	9,10%
76 Autres produits financiers	10 596,38	9 209,00	8 127,55	7 242,58	6 336,13	5 383,52	46 895,16	-96,83%	-10,67%
77 Produits exceptionnels	746 740,26	69 773,47	866 409,42	631 394,50	1 079 244,68	454 843,84	3 848 406,17	-64,18%	-7,93%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>15 688 678,42</b>	<b>15 364 847,82</b>	<b>16 405 934,33</b>	<b>15 786 703,11</b>	<b>17 132 920,62</b>	<b>16 949 901,67</b>	<b>97 328 985,97</b>	<b>8,04%</b>	<b>1,30%</b>
O42 - OPERATIONS D'ORDRE				111 998,50	171 789,65	124 716,09	408 504,24	-	-
<b>TOTAL RECETTES ORDRES</b>	<b>137 264,79</b>	<b>111 313,58</b>	<b>166 543,29</b>	<b>111 998,50</b>	<b>171 789,65</b>	<b>124 716,09</b>	<b>823 625,90</b>	<b>-10,06%</b>	<b>-1,59%</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>15 825 943,21</b>	<b>15 476 161,40</b>	<b>16 572 477,62</b>	<b>15 898 701,61</b>	<b>17 304 710,27</b>	<b>17 074 617,76</b>	<b>98 152 611,87</b>	<b>7,89%</b>	<b>1,27%</b>
OO2	0,00	267 902,51	1 419 036,57	2 285 896,98	0,00	1 093 275,19	5 066 111,25	-	-
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>15 825 943,21</b>	<b>15 744 063,91</b>	<b>17 991 514,19</b>	<b>18 184 598,59</b>	<b>17 304 710,27</b>	<b>18 167 892,95</b>	<b>103 218 723,12</b>	<b>14,80%</b>	<b>2,33%</b>

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT	1 119	1 088	1 165	1 084	1 171	1 168
RECETTES DE FONCTIONNEMENT MOYENNE POUR LA STRATE	1 337	1 355	1 382	1 334	1 336	1 347



## **EVOLUTION DES RATIOS D'EPARGNE**

La commune voit son épargne chuter sur cette période pour arriver à une épargne nette très basse.

Fin 2019, l'épargne brute suffit juste au remboursement du capital de la dette.

Un endettement de la ville ne permet plus de libérer de l'autofinancement pour les programmes d'investissement.

Il faut souligner que, comme bon nombre des collectivités, la ville d'Ambérieu-en-Bugey n'a pas échappé à une baisse drastique de sa DGF. En effet, entre 2010 et 2019, elle a dû faire face à une perte de 966 804 € alors qu'elle a, en tant que 4<sup>ème</sup> ville du Département, des obligations en matière de développement pour son territoire.

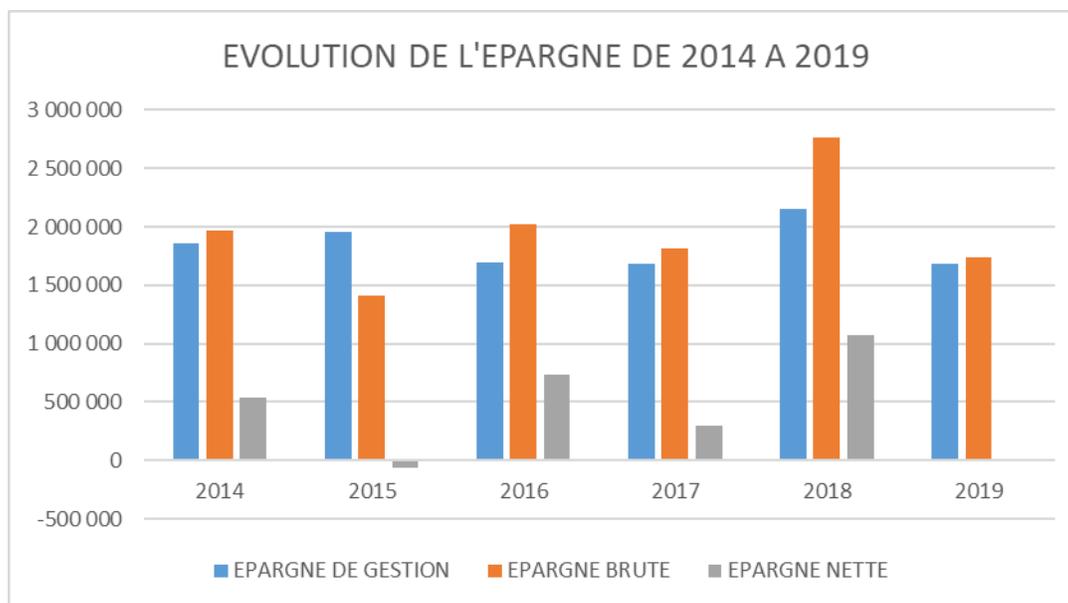
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EPARGNE DE GESTION	1 856 820	1 958 252	1 689 777	1 685 466	2 156 995	1 687 710
EPARGNE BRUTE	1 971 824	1 409 314	2 021 773	1 817 208	2 763 730	1 739 721
EPARGNE NETTE	534 731	-64 693	738 003	295 291	1 073 635	12 962

## Rappel des méthodes de calcul pour les différentes épargnes

Epargne de gestion = Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement

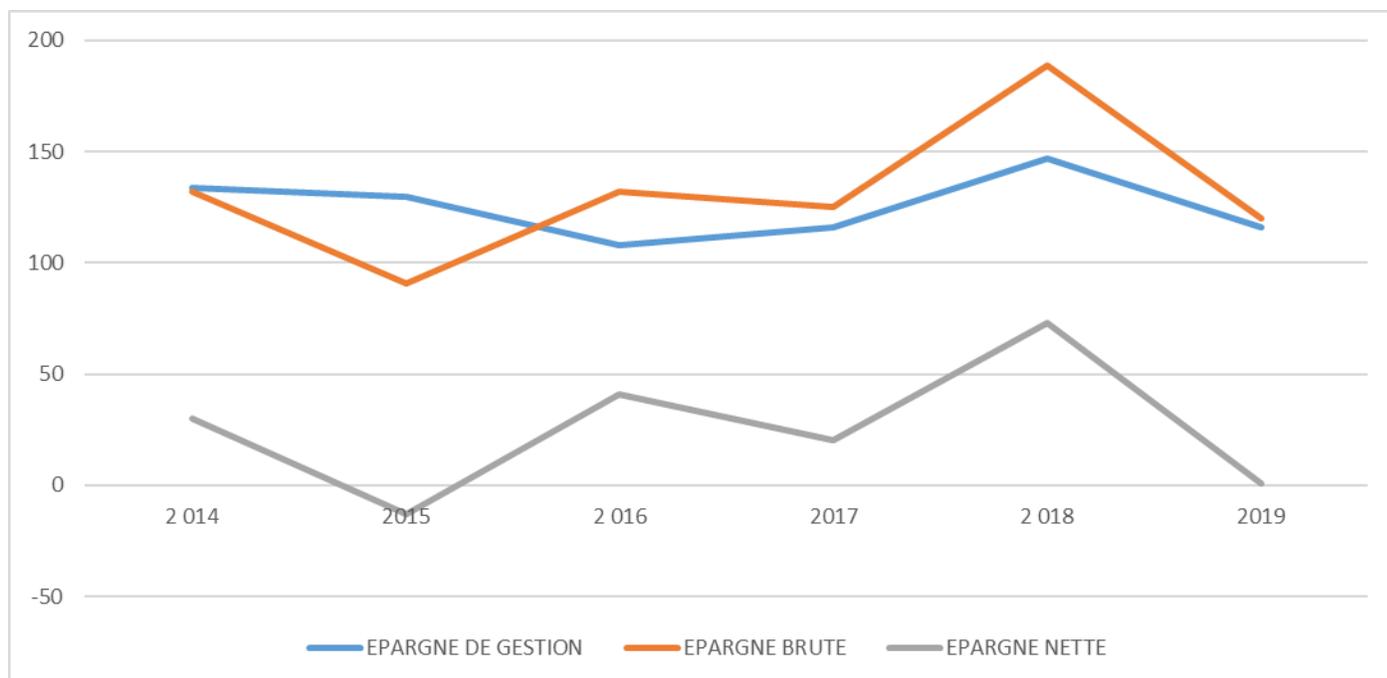
Epargne brute = Epargne de gestion – résultat financier (Chapitre 66-chapitre 76) + résultat exceptionnel (chapitre 67-chapitre 77)

Epargne nette = Epargne brute – capital de la dette



## Evolution par habitant

		2014	2015	2016	2017	2018
	MONTANT PAR HABITANT					
EPARGNE DE GESTION (sans l'intégration des opérations d'ordres)	<b>129</b>	<b>132</b>	<b>113</b>	<b>116</b>	<b>147</b>	<b>116</b>
Moyenne de la strate	196	215	211	202	210	NC
EPARGNE BRUTE	<b>137</b>	<b>95</b>	<b>137</b>	<b>125</b>	<b>162</b>	<b>120</b>
Moyenne de la strate	164	183	186	179	189	NC
EPARGNE NETTE	<b>37</b>	<b>-4</b>	<b>50</b>	<b>20</b>	<b>73</b>	<b>1</b>
Moyenne de la strate	76	90	82	88	102	NC



### **EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE (source DGCL)**

**Définition du fonds de roulement :** Le fonds de roulement est calculé à partir des mandats et des titres émis par la collectivité considérée au cours d'un exercice alors que la trésorerie résulte elle, de la différence entre les encaissements et les décaissements de l'année. Ainsi, si la collectivité a émis des titres de recettes dont les montants n'ont pas encore été encaissés par le comptable (reste à recouvrer), ou des mandats non encore décaissés (restes à payer), ces sommes sont déjà intégrées dans le fonds de roulement alors qu'elles ne sont pas encore prises en compte dans la trésorerie.

Le résultat de clôture détaillé ci-dessous fait état d'une baisse importante dès 2018. Cette diminution est due à des dépenses d'investissement d'équipement importantes sur 2 exercices. Entre 2016 et 2019 trois emprunts ont été souscrits pour un montant total de 4 350 900 €. Malgré le recours à l'emprunt conséquent, cela ne permet pas de résorber le déficit de la section d'investissement.

**L'excédent de fonctionnement couvre à peine le remboursement du capital de la dette.**

ANNEE	FIN D'EXERCICE	PAR HABITANT	STRATE PAR HABITANT
2014	1 239 000	86	184
2015	1 309 000	88	232
2016	1 980 000	133	276
2017	5 151 000	354	286
2018	1 663 000	114	296
2019	-100 084	-7	298

## **LES DOTATIONS ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) d'une commune est la somme de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

$$\mathbf{DGF = DF + DSU + DSR + DNP}$$

Une baisse de la DGF est le résultat de la baisse d'une ou plusieurs de ses composantes, que ne compense pas la hausse éventuelle des autres composantes.

**En conclusion sur la Dotation Forfaitaire (DF) :** les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DF sont l'évolution de la population et le potentiel fiscal. Une baisse de la population peut avoir des effets à la baisse sur la DF, mais aussi à la hausse puisqu'une hausse du potentiel fiscal de la commune supérieure à la tendance nationale aura un effet à la baisse sur la DF.

**En conclusion sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :** les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DSR sont l'évolution de la population, le potentiel financier par habitant et par hectare, l'effort fiscal, la situation en zone de revitalisation rurale, le nombre de kilomètres de voirie municipale et le nombre d'enfants de 3 à 16 ans recensés dans la commune.

**En conclusion sur la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :** les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DNP sont l'évolution de la population, le potentiel financier et les produits post-taxe professionnelle. Une baisse de la population a des effets à la baisse sur la DNP, pour la part principale comme pour la part majoration ; une hausse du potentiel financier supérieur à la tendance nationale a un effet à la baisse sur la DNP part principale ; une hausse des produits post-taxe professionnelle de la commune plus dynamique que la tendance nationale a un effet à la baisse sur la DNP part majoration.

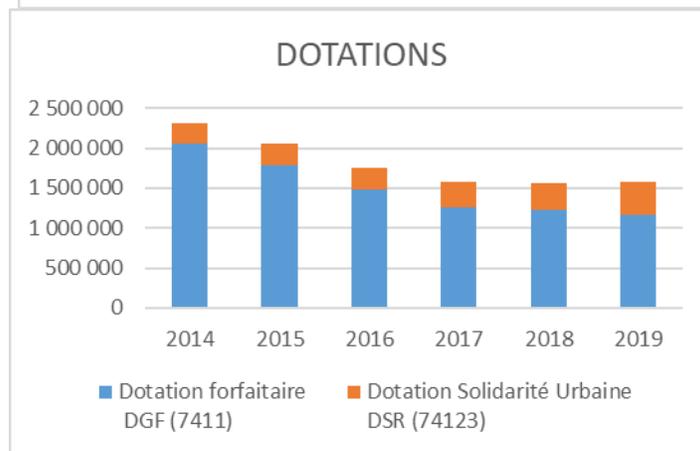
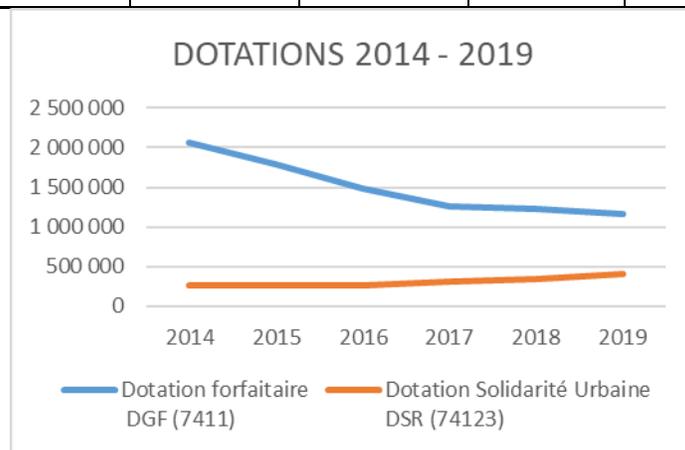
Comme toute les communes la ville d'Ambérieu-en-Bugey a subi de plein fouet la baisse drastique de sa DGF sur 2014-2019. La somme représente 885 532 € soit - 43

%. La baisse de la DGF est principalement liée à la contribution au redressement des finances publique (CRFP).

En revanche la Dotation Solidarité Urbaine (DSR) a connu une augmentation de 143 734 € soit 54,30 %. Malheureusement cette hausse ne permet pas de faire face à la perte de la DGF.

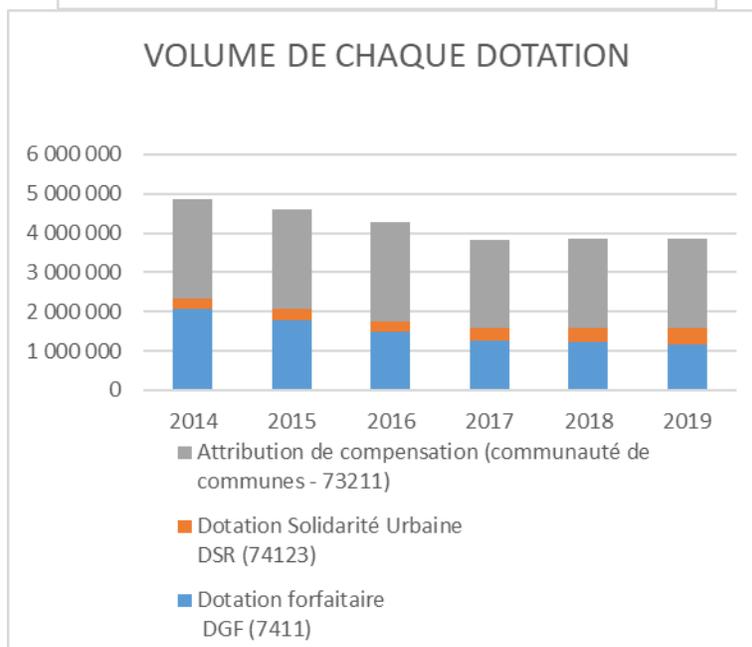
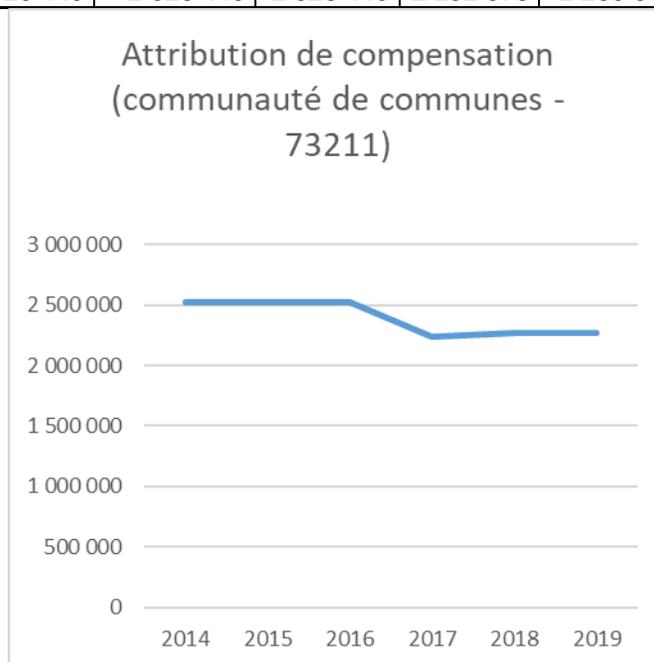
## ÉVOLUTION DES DOTATIONS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Dotation forfaitaire DGF (7411)	2 055 999	1 792 962	1 477 934	1 257 813	1 222 023	1 170 467	-75,66%
Dotation Solidarité Urbaine DSR (74123)	264 707	267 089	269 760	315 790	347 085	408 441	54,30%
Dotation Nationale de Péréquation DNP (74127)						44 033	



## ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
Attribution de compensation (communauté de communes - 73211)	2 526 449	2 526 449	2 526 449	2 232 378	2 269 079	2 269 079	-11,34%



La principale baisse des Attributions de Compensation est en lien direct avec le transfert des cotisations versées au SDIS à la CCPA, qui a par conséquent diminué le versement à la Ville.

## **ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE LA COMMUNE**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL
Dotation forfaitaire - compte 7411	2 055 999	1 792 962	1 477 394	1 257 813	1 222 023	1 170 467	-8,96%
Dotation Solidarité Urbaine - compte 74123	264 707	267 089	269 760	315 790	347 085	408 441	7,50%
Dotation Nationale de Péréquation - compte 74127						44 033	
Dotation Solidarité Communautaire (cotisation foncière des entreprises versée par l'EPCI)	644 444	943 723	1 129 867	943 723	971 312	986 473	7,35%
FNGIR - compte 73221	102 164	102 164	102 164	102 164	102 054	102 132	-0,01%
Attribution de compensation (communauté de communes - 73211)	2 526 449	2 526 449	2 526 449	2 232 378	2 269 079	2 269 079	-1,77%
<b>TOTAL</b>	<b>5 593 763</b>	<b>5 632 387</b>	<b>5 505 634</b>	<b>4 851 868</b>	<b>4 911 553</b>	<b>4 980 625</b>	<b>-1,92%</b>
MONTANT PAR HABITANT*	399	399	391	333	336	343	

\* Données pour la strate indisponibles

## **FOCUS SUR LA DGF**

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution entre 2019 et 2020	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL
Dotation forfaitaire - compte 7411	2 055 999	1 792 962	1 477 394	1 257 813	1 222 023	1 170 467	1 129 177	-3,53%	-8,20%

## **FOCUS SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES CONCERNANT LA FISCALITÉ**

### ***Principales dispositions et mesures de l'article 5 du projet de loi de finances***

#### **La suppression de la taxe d'habitation en 2023**

En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales serait supprimée, laissant place à une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux non affectés à la résidence principale. Cette suppression entraîne une perte de recettes fiscales de l'ordre de 17,6 milliards d'euros, principalement pour le bloc communal.

Pour accompagner cette suppression jusqu'en 2023, diverses dispositions de gel sont proposées pour stabiliser la situation des contribuables et réduire le coût de la réforme pour l'État : gel des taux, gel des abattements, gel de l'effet des délibérations instituant une taxe d'habitation sur les logements vacants, ou encore gel des dispositifs d'intégration fiscale.

#### **Le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale aux communes :**

En 2021, la part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) affectée jusqu'alors aux départements est affectée aux communes. Ce transfert vise à compenser, en majeure partie, aux communes la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales et à renforcer la spécialisation de la TFPB en supprimant un échelon de collectivité bénéficiaire - le département.

#### **L'adaptation des règles de lien et de plafonnement des taux des impositions directes locales :**

La TFPB remplace la TH comme impôt pivot : la cotisation foncière des entreprises (dès 2020) et la TH sur les résidences secondaires (dès 2023) ne pourront donc augmenter dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de TFPB ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen pondéré des deux taxes foncières. Corrélativement, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ou de TH sur les résidences secondaires devra être diminué dans une proportion au moins égale, soit à la diminution du taux de TFPB, soit à celle du taux moyen pondéré des deux taxes foncières, soit à la plus importante de ces deux diminutions lorsque les deux taux sont en baisse.

#### **L'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la TFPB départementale aux communes :**

L'article 5 met en place un mécanisme de coefficient correcteur visant à neutraliser les surcompensations et les sous-compensations, *via* le compte d'avances aux collectivités territoriales.

Le coefficient correcteur, qui est fixe, doit s'appliquer chaque année aux recettes de TFPB de la commune et le complément ou la minoration qui en résulte à vocation à évoluer dans le temps comme la base d'imposition à la TFPB. Les hausses de taux bénéficient entièrement aux communes qui les ont votées.

Ce coefficient correcteur se traduira chaque année par une retenue sur le versement des recettes de TFPB pour les communes surcompensées ou par le versement d'un complément pour les communes sous-compensées.

### Des mesures de compensation pour les EPCI, les départements et les régions :

Pour compenser les départements et les EPCI, il est proposé de leur affecter une fraction du produit de la TVA à compter de 2021 déterminée par rapport aux recettes perdues en 2020. Un mécanisme de garantie est proposé. Il implique que si les recettes à verser pour une année sont inférieures au montant des recettes perdues en 2020, l'État finance cette différence.

En outre, l'Assemblée Nationale a adopté une mesure créant un fonds au profit des départements dotés de 250 millions d'euros à répartir entre eux selon des critères de ressources et de charge. La dynamique de la TVA sur cette enveloppe constituera un fonds à mobiliser en cas d'urgence.

Les régions - qui perdent 300 millions d'euros de frais de gestion - seraient compensées par voie de dotation.

*Source : commission des finances du Sénat*

## **ÉVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITÉ**

Depuis 2014, les taux d'imposition concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'ont pas évolués. En revanche le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été augmenté à deux reprises en 2016 et en 2018 passant de 19,60 à 23,28 %

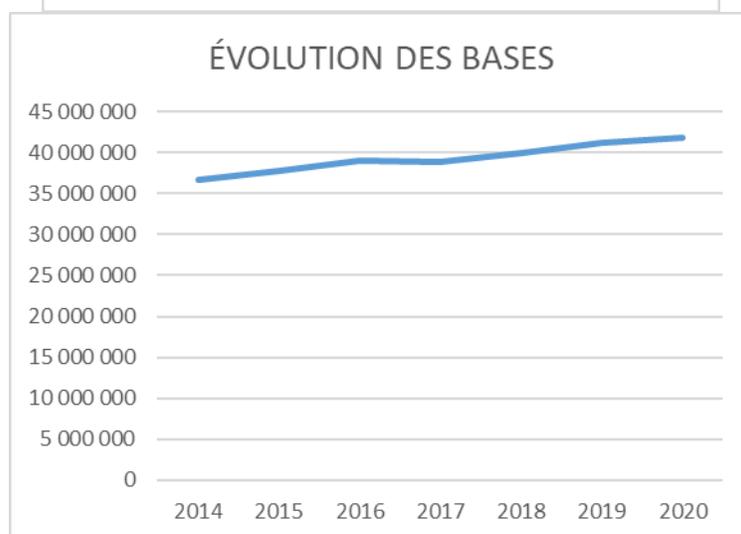
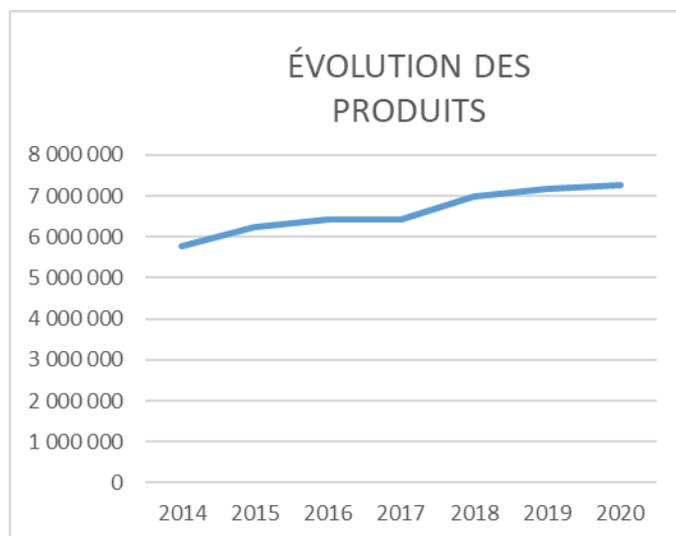
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation (TH)	12,25 %	12,25 %	12,25 %	12,25 %	12,25 %	12,25 %	12,25 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	19,60 %	19,60 %	21,36 %	21,36 %	23,28 %	23,28 %	23,28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %

### Moyenne départementale et nationale des taux

TH	Taux moyenne départementale	Taux moyenne nationale	TFB	Taux moyenne départementale	Taux moyenne nationale	TFN B	Taux moyenne départementale	Taux moyenne nationale
2014	18,32	23,88	2014	14,59	20,11	2014	47,11	48,94
2015	18,34	23,95	2015	14,61	20,20	2015	47,11	48,53
2016	18,58	24,19	2016	14,87	20,52	2016	47,68	49,15
2017	18,64	24,38	2017	15,02	20,85	2017	47,97	49,31
2018	18,84	24,47	2018	15,15	21,00	2018	48,43	49,46
2019	18,84	24,54	2019	15,19	21,19	2019	48,43	49,67
2020			2020	15,22	21,59	2020	48,52	49,72

<b>BASES</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution entre 2014- 2019
Taxe d'habitation	19 584 000	20 206 000	21 116 000	20 634 000	21 165 000	22 166 000	22 410 000	14,43%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17 074 000	17 535 000	17 825 000	18 139 000	18 765 000	19 050 000	19 371 000	13,45%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44 800	47 700	48 500	52 500	54 300	55 900	51 300	14,51%
<b>TOTAL DES BASES</b>	<b>36 702 800</b>	<b>37 788 700</b>	<b>38 989 500</b>	<b>38 825 500</b>	<b>39 984 300</b>	<b>41 271 900</b>	<b>41 832 300</b>	<b>13,98%</b>
<b>PRODUIT</b>								
Taxe d'habitation	2 399 040	2 475 235	2 586 710	2 527 665	2 592 712	2 715 335	2 745 225	14,43%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 346 504	3 745 476	3 807 420	3 874 490	4 364 492	4 434 840	4 509 569	34,75%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21 504	22 896	23 280	25 200	26 064	26 832	24 624	14,51%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 767 048</b>	<b>6 243 607</b>	<b>6 417 410</b>	<b>6 427 355</b>	<b>6 983 268</b>	<b>7 177 007</b>	<b>7 279 418</b>	<b>26,22%</b>

- La base fiscale est définie par l'Etat et permet le calcul des produits au regard des taux votés chaque année par la collectivité



<b>BASES - MONTANT PAR HABITANT</b>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	1 397	1 430	1 500	1 417	1 447	1 527	1 544
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 218	1 241	1 266	1 246	1 283	1 312	1 334
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3	3	3	4	4	4	4
<b>PRODUIT - MONTANT PAR HABITANT</b>							
Taxe d'habitation	171	175	184	174	177	187	189
Taxe foncière sur les propriétés bâties	239	265	270	266	298	305	311
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2	2	2	2	2	2	2

## L'AUTOFINANCEMENT – (021/023)

Le chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement », en recette d'investissement et le chapitre 023, « virement à la section d'investissement », en dépenses de fonctionnement, de montant égal, sont destinés à traduire dans le budget l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (l'autofinancement).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
021/023	848 098 €	1 172 700 €	917 190 €	885 239 €	2 340 725 €	1 399 543 €

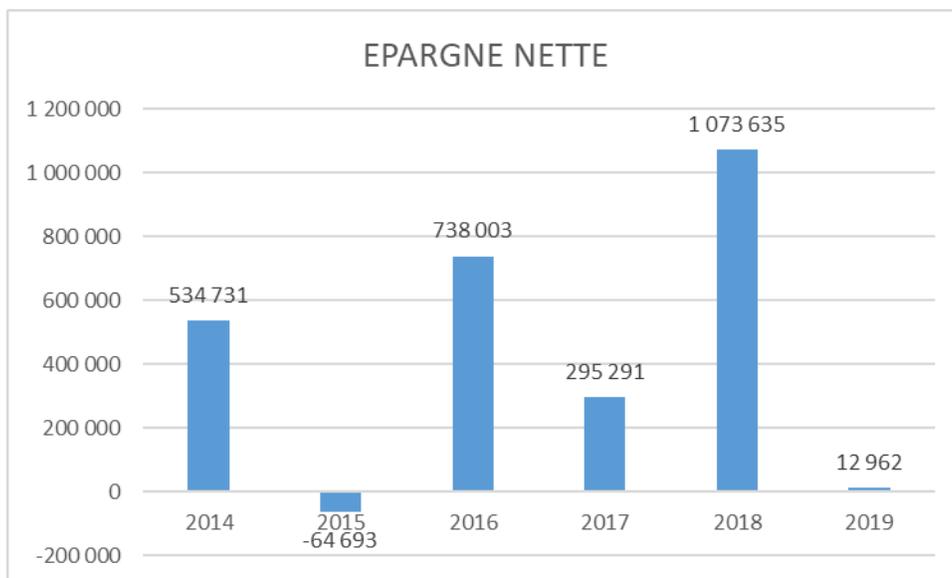
Pour mémoire l'autofinancement résulte de l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement avant imputation du capital dette. Ce dernier étant particulièrement élevé il entraîne de fait un abondement faible voire inexistant à la section fonctionnement, ce qui constitue l'épargne nette.

## L'ÉPARGNE NETTE

### Méthode de calcul de l'épargne nette

Epargne nette = Epargne brute – capital de la dette

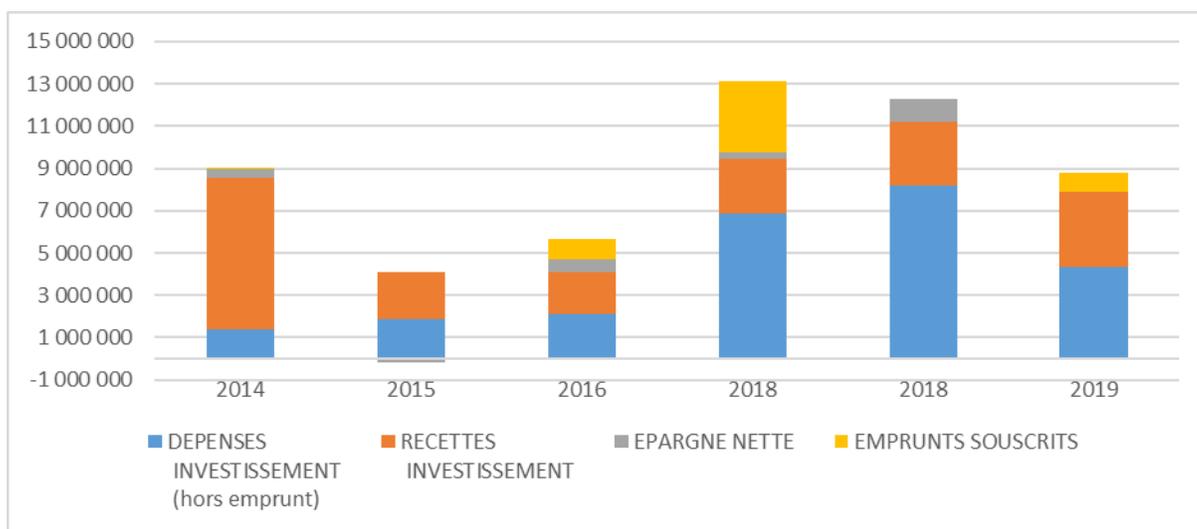
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL DE LA PERIODE	EVOLUTION
EPARGNE NETTE	534 731	-64 693	738 003	295 291	1 073 635	12 962	2 589 929	-97.57%



Sur la période les différentes recettes d'investissement sont réparties de la façon suivante :

- Les recettes propres d'investissement (subventions, cessions, FCTVA, Taxe d'aménagement) à hauteur de : 73 %
- Le recours à l'emprunt à hauteur de : 19 %
- L'épargne nette à hauteur de : 8 %

On constate que l'épargne nette est particulièrement basse, signe d'un manque significatif d'autofinancement dégagé par la collectivité.



## • SECTION INVESTISSEMENT

L'effort d'équipement s'élève à **17 767 384 €** pour les 6 années soit 2 961 230 € par an.

Les dépenses d'équipement ont principalement été concentrées entre 2017-2019 pour un montant de 12 115 927 € avec **5 523 596 € uniquement l'année 2018** sachant que sur cette année une somme importante a été consacrée aux travaux de l'avenue Delattre de Tassigny (soit 1 675 731 €), à la rénovation de la médiathèque (soit 1 700 325 €) et au jardin d'enfants (soit 1 047 835 €). Ces investissements importants sont venus grever lourdement les finances de la commune.

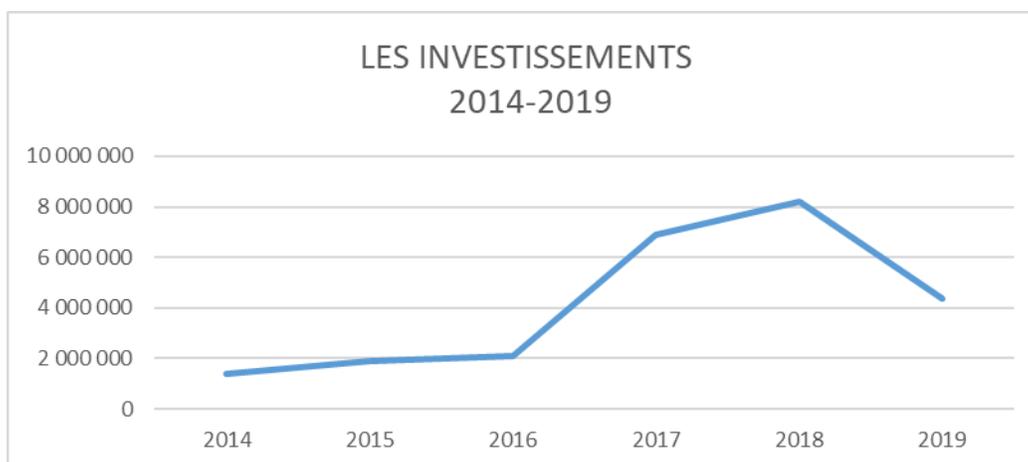
Autre investissement majeur sur la période, la rénovation du château des Allymes (1 472 066€), mais financé très largement par diverses subventions.

Les deux investissements jardin d'enfants et médiathèque ont été subventionnés à hauteur de 794 120 € pour une dépense totale de 2 748 160 €.

L'investissement sur cette période a été financé en partie par **des souscriptions d'emprunts à hauteur de 5 250 000 €**. Ces souscriptions sont venues alourdir l'endettement de la commune.

### LES DÉPENSES

chapitres	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total/période
20 (études, logiciel, fonds de concours)	50 536,51	52 515,60	69 110,60	174 681,74	72 757,00	156 892,23	576 493,68
21 (acquisitions foncières, matériel)	889 726,80	773 190,18	481 972,38	641 049,04	685 480,21	576 532,63	4 047 951,24
23 (travaux)	1 416 602,27	512 254,94	1 278 379,89	1 601 689,48	4 296 862,25	2 866 777,79	11 972 566,62
204 (subventions versées)	62 565,63	25 060,50	19 758,00	59 889,53	206 754,58	189 990,73	564 018,97
27 (EPF de l'Ain)	0,00	0,00	19 783,12	62 869,47	261 742,32	277 083,33	621 478,24
TOTAL (arrondi)	2 419 431	1 363 021	1 869 003	2 540 179	5 523 596	4 067 276	17 782 508
RESTES A REALISER AU 31/12	373 884	510 467	212 507	4 280 761	2 436 599	0	7 814 218
TOTAL GENERAL	2 793 315	1 873 488	2 081 510	6 820 940	7 960 195	4 067 276	25 596 726



### Détail des dépenses d'investissement 2014-2019

INTITULE	MONTANT DES TRAVAUX	SUBVENTIONS OBTENUES SUR CERTAINS PROGRAMMES
Travaux dans les bâtiments communaux	59 916	
Ateliers municipaux	114 794	
Acquisitions foncières (tenement villon, ex CTS, rue république ...)	1 405 637	
Château des Echelles	287 855	
Château des Allymes	1 472 066	638 731
<b>ECOLES</b>		
Jean de Paris	91 407	
Jean Jaurès	435 573	
Tiret	51 927	
Jules Ferry	119 569	
Périscolaire (matériel transport)	2 520	
Véhicules pour le scolaire	58 104	
Rased	9 005	
TOTAL ECOLES	768 105	
<b>GYMNASES</b>		
Saint exupéry	42 217	
Plaine de l'Ain	4 038	
Réveil	1 655	
Cordier	253 156	

Bellievre	199 935	
<b>TOTAL GYMNASES</b>	<b>501 001</b>	
Vestiaires foot et tribunes	19 568	
Tribunes rugby	1 148	
Informatique et matériel de bureau	290 468	
Maison Petite Enfance (MPE)	45 659	
Jardin d'enfants	1 047 835	450 620
Médiathèque	1 700 325	311 055
PLU et urbanisme	199 088	
Vidéo protection	99 438	
Bâtiment Phoenix	348 944	
MJC y compris les gradins	1 227 727	
Hôtel de Ville	403 981	
Cité Administrative	17 485	
Espace 1500	85 442	
Bâtiment ex RDTA	17 452	
Ex bâtiment France Telecom	44 123	
Politique ville	2 940	
Cœur de ville	23 496	
AMGT Brillatte	56 344	
Cimetière	339 296	
Lavoir Paul Painlevé	1 692	
Salle des Cosaques	5 973	
DECI	35 226	
Eclairage public	1 230 162	
GFU	287 373	
Espaces verts	79 528	
Charges manifestations	90 026	
Mobilier urbain	21 072	
Sécurité	20 046	
Skate piste	188 685	
Stades	166 198	
Moto cross	55 256	
Tennis couverts	4 875	
Vada	1 740	
Véhicules	429 731	
Voile	12 594	
Etude pour la démolition des abattoirs	25 252	
Musée cheminots	24 326	
Maison des Pérouses	5 275	
Maison du peuple	12 364	

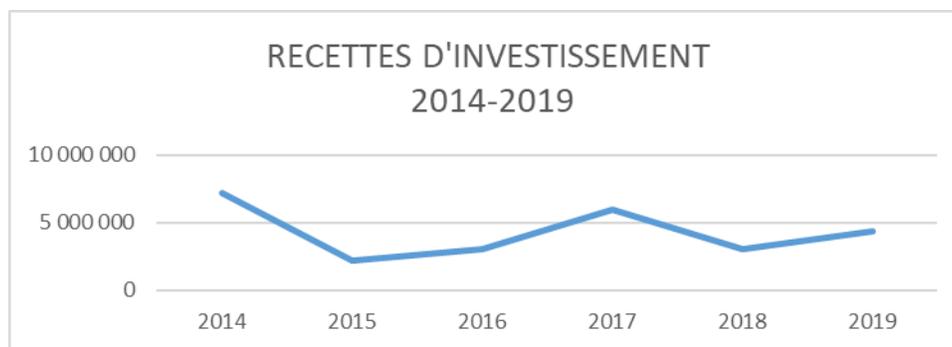
Maison des sociétés	18 387	
Entrepôts Guy Noël	3 282	
Semard	22 173	
Eglise	81 742	
Animaux nuisibles	11 028	
VOIRIE y compris De Lattre de Tassigny et Colonel Chabonnet	4 256 864	344 819 pour de Lattre de Tassigny
UCP	96 381	
<b>TOTAL</b>	<b>17 767 384</b>	

## LES RECETTES

Elles sont principalement constituées du FCTVA, directement en lien avec l'investissement réalisé en année N-2.

chapitres	2014	2015	2016	2017	2018	2019	total/période
10	792 893,70	1 359 456,96	741 178,12	575 678,04	527 390,63	867 035,43	4 863 632,88
13	566 880,72	148 134,16	269 357,04	324 504,79	287 951,30	444 157,09	2 040 985,10
27	35 792,99	35 444,04	17 285,21	18 165,80	19 091,27	20 063,89	145 843,20
16	0,00	0,00	1 000 000,00	3 350 000,00	0,00	900 000,00	5 250 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 395 567,41</b>	<b>1 543 035,16</b>	<b>2 027 820,37</b>	<b>4 268 348,63</b>	<b>834 433,20</b>	<b>2 231 256,41</b>	<b>12 300 461,18</b>

INTITULE	MONTANT DES RECETTES
Virement de la section de fonctionnement	7 596 567
FCTVA (10222)	2 556 913
TLE/TAXE AMENAGEMENT (10226)	2 306 719
TOTAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES (Chapitre 13)	2 140 985
TOTAL EMPRUNTS SOUSCRITS	5 251 368
TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES (Chapitre 204)	11 403
<b>TOTAL</b>	<b>19 863 955</b>



### Détail du calcul

Dépenses : 17 782 508 € (investissements) + 9 123 213 € (dette) = 26 905 721 €

Recettes – dépenses : 19 863 955 €<sup>1</sup> – 26 890 597 € = - **7 041 766 €**

### Bilan investissement

L'analyse de la période laisse apparaître un delta positif entre les recettes et les dépenses d'investissement égal à 2 081 447 €.

En revanche dès lors que le capital dette qui se monte à 9 123 213 € est incorporé, **un déficit de 7 041 766 €** est établi.

Il est important de rappeler que ce déficit de 7 041 766 € constitue le « capital dette » qui se voit grever de manière complémentaire par les intérêts de la dette, ces derniers alourdissant considérablement l'équilibre financier de la commune.

<sup>1</sup> Sans reprise des résultats de l'année 2013

## **SYNTHESE**

La situation financière de la commune d'Ambérieu-En-Bugey à fin 2019 est tendue.

En effet le résultat de l'exercice laisse apparaître une épargne nette de 12 962 € et un fonds de roulement de clôture négatif de -100 084 €, une situation ne laissant aucune faculté pour prévoir des dépenses d'investissement.

Cette situation est essentiellement due à :

- une augmentation trop importante des dépenses de fonctionnement au égard des recettes,
- une capacité d'épargne insuffisante pour assurer le financement des investissements,
- un recours à l'emprunt trop important pour assurer les investissements passés
- la prédominance de la dette en résultant et impactant l'équilibre financier de la ville.

**Face à cette situation la commune doit réaliser des économies drastiques sur le fonctionnement pour permettre le remboursement du capital de la dette mais également d'autofinancer ses dépenses d'investissement.**

Pour cela elle sera amenée à proposer un effort de maîtrise sur le fonctionnement et notamment sur les postes principaux à savoir les charges générales et le personnel.

Il est à noter que le budget annexe transport ne s'équilibre pas et requiert un concours très (trop ?) important du budget principal. De fait, il représente un risque majeur sur les équilibres financiers de la Ville. Il en est de même pour la participation au centre nautique qui pèse très lourdement sur le budget communal.

Le délestage de ces deux pôles de charges est impératif.

# **ANALYSE ET RESULTATS PREVISIONNELS 2020**

## **FOCUS SUR L'ANNEE 2020**

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID - 19 entraînant des dépenses supplémentaires pour la collectivité mais également une diminution des recettes de fonctionnement.

Cet effet ciseau n'a pas aidé la commune à faire face aux difficultés financières auxquelles elle était déjà confrontée.

A ce jour, il est impossible d'évaluer réellement l'impact de cette crise pour le tissu économique local et d'identifier l'accompagnement de l'Etat notamment pour les collectivités territoriales.

De fait, il apparaît complexe d'établir un prévisionnel certain pour les années à venir. Néanmoins, pour faire face à la situation économique dégradée depuis le début de l'année 2020, l'Etat a mis en place différents dispositifs.

## **Des dispositifs budgétaires pour les collectivités territoriales**

### *La création d'une annexe budgétaire*

La circulaire crée une annexe budgétaire au compte administratif permettant aux collectivités le souhaitant, d'identifier les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives à la crise sanitaire. Cette annexe contribuera à apporter une information globale aux lecteurs des comptes publics locaux.

### *Un assouplissement permis par circulaire d'application de la loi de finance rectificative n° 3*

La circulaire assouplit le dispositif de reprise des excédents de fonctionnement capitalisés, à titre exceptionnel et temporaire. Aussi, les collectivités qui souhaitent en bénéficier peuvent procéder à la reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement, prenant appui sur une délibération de leur assemblée motivant les raisons de la demande, en lien avec les effets de la crise sanitaire du Coronavirus, et après avis du comptable.

Ces dispositifs optionnels peuvent se cumuler.

\*\*\*\*\*

Au-delà des mesures mises en place par l'Etat au profit des collectivités, la Ville a, dès juillet 2020, pris l'entière mesure du bouleversement économique en cours et à venir, impactant directement ses finances et son budget. De fait, un réajustement budgétaire 2020 a été réalisé en étroite collaboration entre l'exécutif et les directeurs de services. Le travail de chacun a permis de diminuer les dépenses de fonctionnement et d'acter l'abandon ou le report de certains programmes d'investissement (rénovation thermique de l'école Jean Jaurès, la réhabilitation du gymnase Saint Exupéry). Ces évolutions ont été présentées au Conseil Municipal le 25 septembre 2020. Elles ont permis, notamment, de faire face aux importantes diminutions de recettes ayant impacté la commune suite à la crise sanitaire. Au-delà, la Ville a pris le parti d'étudier finement l'impact de sa dette, cette dernière pesant lourdement sur l'équilibre budgétaire communal. Par conséquent, une renégociation a été menée pour permettre de dégager un allègement sensible des annuités.

## **RÉSULTAT DE LA RENÉGOCIATION DE LA DETTE RÉALISÉE EN 2020**

Dans un contexte financier difficile pour la collectivité et au regard de la crise économique, la commune a réalisé une rétrospective et une prospective financière pour travailler sur des mesures d'économies drastiques aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

La première étape a été la renégociation de la dette auprès des banques avec un étalement dans le temps de la nouvelle dette permettant à la collectivité un gain sur les échéances.

### **Dettes après renégociation**

<b>Année</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêt</b>	<b>annuité</b>	<b>encours de la dette</b>
2019	1 726 758,00 €	394 336,00 €	2 121 094,00 €	12 267 266,00 €
2020	1 281 429,42 €	298 195,75 €	1 579 625,17 €	11 494 422,95 €
2021	1 154 361,55 €	176 198,45 €	1 330 560,00 €	11 291 389,94 €
<b>Différence entre 2019 et 2021</b>	<b>572 396,45 €</b>	<b>218 137,55 €</b>	<b>790 534,00 €</b>	<b>975 876,06 €</b>

Cette mesure a permis une économie de **790 534 €** entre la dette 2019 et celle de 2021.

**REAJUSTEMENT BUDGETAIRE 2020 (présenté en Conseil municipal de septembre 2020)**

**NOUVEAU BUDGET 2020 AVEC LA REPRISE DES RESULTATS**

CHAPITRE	INTITULE	BUDGETISE	REAJUSTEMENT	NOUVEAU BUDGET
011	Charges à caractère général	4 151 260,00	-278 679,00	3 872 581,00
012	Charges de personnel	8 637 082,10	-180 000,00	8 457 082,10
014	Atténuation de produits	215 000,00	27 147,00	242 147,00
65	Autres charges de gestion courante	2 015 339,50	113 438,00	2 128 777,50
66	Charges financières	341 403,00	-60 000,00	281 403,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	15 270,00	17 770,00
O42	Dotations aux amortissements	774 446,00	48 651,00	823 097,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 137 030,60</b>	<b>-314 173,00</b>	<b>15 822 857,60</b>
OO2	Solde d'exécution 2019	0,00	95 621,68	95 621,68
013	Atténuation de charges	45 500,00	0,00	45 500,00
70	Produits des services	1 053 111,00	-85 430,00	967 681,00
73	Impôts et taxes	11 630 281,00	4 556,00	11 634 837,00
74	Dotations, subventions et participations	2 741 779,00	-298 920,68	2 442 858,32
75	Autres produits gestion courante	1 005 662,00	-30 000,00	975 662,00
76	Autres produits financiers	4 395,00	0,00	4 395,00
77	Produits exceptionnels	66 000,00	0,00	66 000,00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 546 728,00</b>	<b>-314 173,00</b>	<b>16 232 555,00</b>
10	Dotations fonds divers et réserves	15 000,00	0,00	15 000,00
16	Emprunt	1 616 529,00	-335 700,00	1 280 829,00
20	Immobilisations incorporelles	151 690,00	-55 110,00	96 580,00
204	Subventions d'équipements versées	747 145,71	-476 116,71	271 029,00

21	Immobilisations corporelles	658 851,00	275 661,41	934 512,41
23	immobilisations en cours	3 749 294,00	-632 760,00	3 116 534,00
27	Autres immobilisations financières	288 061,00	0,00	288 061,00
OO1	Solde d'exécution 2019	0,00	1 891 448,27	1 891 448,27
O41	Opérations patrimoniales	0,00	500,00	500,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 226 570,71</b>	<b>667 922,97</b>	<b>7 894 493,68</b>
1068	Excédent de fonctionnement	0	1 695 742,84	1 695 742,84
10	Dotations fonds divers et réserves	1 390 000,00	-331 981,56	1 058 018,44
13	Subvention d'investissement reçues	2 705 414,00	-55 403,00	2 650 011,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 689 586,31	-689 586,31	1 000 000,00
O24	Produits de cession	236 340,00	0,00	236 340,00
27	Autres immobilisations financières	21 087,00	0,00	21 087,00
O40	Dotations amortissements	191 628,00	48 651,00	240 279,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00	500,00	500,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 234 055,31</b>	<b>667 922,97</b>	<b>6 901 978,28</b>

### RÉSULTAT DU RÉAJUSTEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
MONTANT BP 2020	MONTANT APRES REAJUSTEMENT	DIFFERENCE	MONTANT BP 2020	MONTANT APRES REAJUSTEMENT	DIFFERENCE
15 362 584,00 €	14 999 760,00 €	-362 824,00 €	16 546 228,00 €	16 136 433,00 €	-409 795,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
MONTANT BP 2020	MONTANT APRES REAJUSTEMENT	DIFFERENCE	MONTANT BP 2020	MONTANT APRES REAJUSTEMENT	DIFFERENCE

7 226 570,00 €	6 002 545,00 €	-1 224 025,00 €	5 806 087,00 €	5 061 098,00 €	-744 989,00 €
----------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	---------------

TOTAL GAIN SUR LES 2 SECTIONS	1 586 849,00 €
TOTAL PERTE SUR LES RECETTES DES DEUX SECTIONS	-1 154 784,00 €
<b>GAIN DU REAJUSTEMENT</b>	<b>432 065,00 €</b>

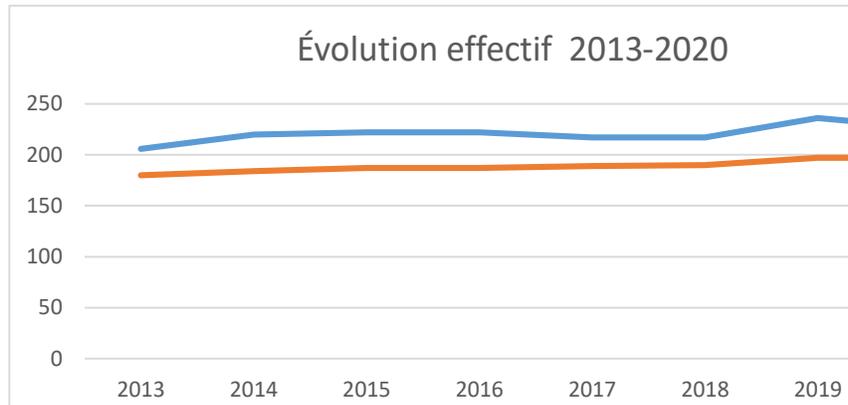
## FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE

### Structure des effectifs

- 226 agents au 31 août 2020
- Représentant 197 agents en équivalent temps plein
- 168 femmes et 68 hommes
- Répartition par catégorie :
  - ❖ 9 % en catégorie A
  - ❖ 10 % en catégorie B
  - ❖ 81 % en catégorie C

INTITULÉ	SITUATION EN AOUT 2020
Titulaires	193
Congé parental	1
Disponibilité	7
Détachement	1
Contractuels	24
Contrats aidés	
Service civique	
Effectif total	226
Total Equivalent Temps Plein	197

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectif total	206	220	222	222	217	217	236	226



L'évolution du nombre de contractuels en 2020 est principalement liée à la non reconduction de postes d'animatrices périscolaires au regard des effectifs d'enfants accueillis en septembre 2020. En parallèle, les recrutements effectués sur des postes permanents ont été réalisés pour pallier aux prochains départs en retraite.

### **Dépenses de personnel**

Le budget prévisionnel pour l'année 2020, s'élève à 8 457 082 euros.

La mise en œuvre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et rémunérations a de nouveau impacté la masse salariale, estimée, à 14 300 euros.

Concernant le Glissement Vieillesse Technicité, sont concernés 46 agents au titre des avancements d'échelons et 15 agents au titre des avancements de grade et promotion interne soit un coût total de 46 500 euros.

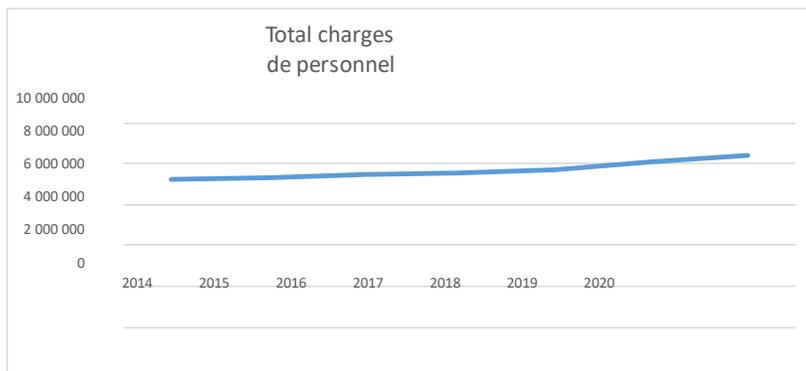
Le montant du budget prévisionnel 2020 a fait l'objet d'une décision modificative, en septembre 2020, compte tenu des décisions d'arbitrage pour réduire la masse salariale et de l'évolution de certaines situations individuelles (disponibilités et mutations) :

- Au service Patrimoine viaire, deux recrutements n'ont pas été réalisés faute de candidatures et sont actuellement suspendus ;
- Postes non reconduits : 2 postes à 35h d'ATSEM, 1 poste à 34,5h d'animatrice, 1 poste d'enseignant artistique, 1 poste d'animateur numérique ;
- Redéploiement en interne des missions concernant le poste de chargé cœur de ville.
- Incidences sur la rémunération pour les agents en congés maladie ou à temps partiel thérapeutique ; au nombre de 6 de janvier à septembre 2020.

L'ensemble représente un coût de 191 774 euros pour l'année 2020 compte tenu des prévisions budgétaires de 2020.

Les avantages en nature concernent un nombre limité de personnes : 11 bénéficient d'un repas le temps du déjeuner. Aucun agent ne bénéficie de logement de fonction ni de véhicule de fonction.

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL
Total charges de personnel	7 214 758	7 316 322	7 507 425	7 551 269	7 726 734	8 107 843	8 411 582	2,22%



## LES ELEMENTS PREVISIONNELS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT 2021</b>				
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
GESTIONNAIRES	MONTANT	CHAPITRES DES RECETTES	INTITULE	MONTANT
TOTAL GENERAL DST SANS LES FLUIDES	1 408 782,00	013	Atténuations de charges	35 000,00
FLUIDES ET LOCATIONS IMMOBILIERES	1 021 740,00	70	Produits des services et du domaine	799 281,00
DAVC	619 830,00	73	Impôts et taxes	11 772 804,00
DAEVS	405 028,00	74	Dotations et participations	2 046 339,25
POLICE MUNICIPALE	22 412,00	75	Autres produits de gestion courante	783 654,00
FINANCES y compris les intérêts de la dette	1 577 581,70	76	Produits financiers	3 330,00
DGS	216 389,60	77	Produits exceptionnels	26 000,00
SECURITE	59 131,00			
RH	8 651 905,21			
INFORMATIQUE	211 322,00			
ADMINISTRATION GENERALE	11 350,00			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 205 471,51</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15 466 408,25</b>

<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT + CAPITAL DETTE</b>		<b>MONTANT</b>
AUTOFINANCEMENT	RECETTES - DEPENSES	1 260 936,74
CAPITAL DETTE		1 154 362,00
DISPONIBLE POUR L'INVESTISSEMENT	AUTOFINANCEMENT - CAPITAL DETTE	106 574,74

## BUDGET INVESTISSEMENT 2021

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	MONTANT	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
16	Emprunt en euros	1 154 362,00 €	O21	Virement de la section de fonctionnement	1 260 936,74 €
20-21-23	20 - Immobilisations incorporelles 21 - Immobilisations corporelles 23 - Immobilisations en cours	1 288 791,35 €	13	Subventions d'investissement	188 486,00 €
27	Autres immobilisations financières (27)	298 051,66 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA et TA)	719 000,00 €
			O24	Produits des cessions	572 782,27 €
TOTAL		2 741 205,01 €	TOTAL		2 741 205,01 €

# BUDGET ANNEXE TRANSPORT

## RETROSPECTIVE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

### Recettes

Gest.	Nat.	Chap .	Libelle	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
TRANSPOR T	10222	10	FCTVA			2 946,00			718
TRANSPOR T	1312	13	Subv. Région OùRa				2862,97		
TRANSPOR T	7061	70	Transport scolaire	19 273,00	28 482,00	29 686,00	28 635,00	27 421,00	30 574,00
TRANSPOR T	7088	70	Recettes surface publicitaire		7 750,00			6 000,00	6 000,00
TRANSPOR T	734	73	Versement transport	475 806,08	468 218,77	495 918,35	539 602,20	479 766,40	579 257,25
TRANSPOR T	7474	74	<b>SUBVENTION COMMUNALE</b>	<b>20 076,33</b>	<b>101 934,92</b>	<b>171 828,72</b>	<b>173 415,71</b>	<b>152 577,19</b>	<b>199 712,09</b>
TRANSPOR T	7475	74	PARTICIPATION TRANSPORT ECOLES CTRE NAUTIQUE	8 141,84	6 562,07	18 584,35	9 424,97	8 758,16	6 470,45
TRANSPOR T	7718- 778	77			781,28	83,81	79,53	13 362,35	1 270,08
				<b>523 297,25</b>	<b>613 729,04</b>	<b>719 047,23</b>	<b>754 020,38</b>	<b>687 885,10</b>	<b>824 001,87</b>
-	-	-	<u>AMORTISSEMENT</u>	<u>1 876,00</u>	<u>3 747,03</u>	<u>3 156,87</u>	<u>3 156,87</u>	<u>5 534,87</u>	<u>6 525,87</u>
			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>525 173,25</b>	<b>617 476,07</b>	<b>722 204,10</b>	<b>757 177,25</b>	<b>693 419,97</b>	<b>830 527,74</b>

## Dépenses

Gest.	Nat.	Chap .	Chap.	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
TRANSPOR T	218 8	21	Mobilier	18 688,68					11 172,00
TRANSPOR T	218 3	21	MATERIEL INFORMATIQUE				4 376,25	2 973,37	6 598,46
		11+6 5	CHARGES COURANTES	11 840,25	7 834,55	17 034,80	12 183,05	11281,22	25 303,02
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLE S		1 692,65	0	0		
TRANSPOR T	624 8	11	DEPENSES TAM (dont transport scolaires)	574 626,91	674 095,64	703 599,42	716 622,56	720 765,41	732 790,58
			<b>DEFICIT N-1</b>	<b>20 076,33</b>	<b>101 934,92</b>	<b>171 828,72</b>	<b>173 415,71</b>	<b>152 577,19</b>	<b>199 712,09</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>625 232,17</b>	<b>785 557,76</b>	<b>892 462,94</b>	<b>906 597,57</b>	<b>887 597,19</b>	<b>975 576,15</b>
-	-	-	<u>AMORTISSEMEN TS</u>	<u>1876</u>	<u>3 747,03</u>	<u>3 156,87</u>	<u>3156,87</u>	<u>5534,87</u>	<u>6 525,87</u>
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>627 108,17</b>	<b>789 304,79</b>	<b>895 619,81</b>	<b>909 754,44</b>	<b>893 132,06</b>	<b>982 102,02</b>

## Résultat

RESULTAT	-101 934,92	-171 828,72	-173 415,71	-152 577,19	-199 712,09	-151 574,28
----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Le bilan laisse apparaître un résultat de clôture négatif chaque année. Un déficit qui doit être alimenté par une subvention d'équilibre émanant du budget principal. Une constante complémentaire qui vient grever d'avantage le budget principal déjà fortement impacté.

Une réflexion doit être lancée en sachant qu'un budget annexe doit être équilibré par ses propres ressources.

## PROJECTION 2021 BUDGET ANNEXE TRANSPORT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		B.P. 2019	CA 2019	B.P. 2020	BP 2021	OBSERVATIONS
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 100 241,71</b>	<b>948 616,66</b>	<b>850 328,00</b>	<b>809 000,00</b>	
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>808 820,00</b>	<b>758 093,60</b>	<b>777 305,00</b>	<b>805 520,00</b>	
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN	600,00	977,10	750,00	500,00	Télécommandes-adhésifs TAM-Divers
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00	3 812,35	500,00	1 000,00	fournitures pour ventes cartes OÙRA+consommables
6135	LOCATIONS MOBILIERES	80,00	62,40	70,00	70,00	location terminal bancaire
6158	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	2 200,00	420,00	0,00	500,00	réparations barrières
6156	MAINTENANCE	450,00		0,00	0,00	maintenance terminal bancaire
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE				12 207,00	agents 30 %C.DEMEYER ET 10 %T.FAUQUET
6228	HONORAIRES	1 626,00	6 235,20	0,00		impression numérique pour bus
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	924,00		0,00	432,00	impression livret TAM-cartes magnétiques
6248	DIVERS TRANSPORTS	792 100,00	732 790,58	762 950,00	777 770,00	cinéma : 3 500 €
						Stages découv. : 10 900 €
						Ecoles : 19 800 €
						Ctre nautique (50%) du BP 2019 : 5 000 €
						VADA : 2 210 €
						rest.sco. : 54 600 €
						TAM : 681 760 €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 300,00	2 275,74	2 000,00	2 000,00	Abonnement ADSL Orange
627	SERVICES	40,00	57,07	35,00	41,00	Terminal bancaire

	BANCAIRES ET ASSIMILES					
628 1	CONCOURS DIVERS	8 000,00	11 463,16	11 000,00	11 000,00	participation Multitud et OÙRA
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>220,00</b>	
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES				120,00	droit à l'image
658	CHARGES DIVERSES	100,00		100,00	100,00	provisions
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	
671 8	autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	500,00	remboursement abonnements COVID et versement transport
673	TITRES ANNULES	0,00			1 000,00	<b>provisions</b>
<b>042</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>5 606,00</b>	<b>5 605,87</b>	<b>8 930,00</b>	<b>1 760,00</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>100 798,52</b>		<b>63 993,00</b>		
<b>002</b>	<b>DEFICIT ANTERIEUR</b>	<b>184 917,19</b>	<b>184 917,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		B.P. 2019	CA 2019	B.P. 2020	Proposition 2021	OBSERVATIONS
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 100 241,71</b>	<b>824 203,87</b>	<b>839 328,00</b>	<b>809 000,00</b>	
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>35 000,00</b>	<b>36 574,00</b>	<b>32 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	
706 1	TRANSPORT DE PERSONNES	29 000,00	30 574,00	32 000,00	20 000,00	
708 8	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNESES	6 000,00	6 000,00	0,00		
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>530 000,00</b>	<b>579 257,25</b>	<b>600 000,00</b>	<b>580 000,00</b>	
734	VERSEMENTS TRANSPORTS	530 000,00	579 257,25	600 000,00	580 000,00	
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>524 321,71</b>	<b>206 182,54</b>	<b>206 407,00</b>	<b>209 000,00</b>	
747	PARTICIPATION	514 021,71	199 712,09	206	206	

4	COMMUNE			407,00	000,00	
747	PARTICIPATION					
5	GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	10 300,00	6 470,45		3 000,00	
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>10 000,00</b>	<b>1 270,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
771	AUTRES PRODUITS					
8	EXCEPTIONNELS					
778	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00	1 270,08	0,00	0,00	
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>920,00</b>	<b>920,00</b>	<b>921,00</b>	<b>0,00</b>	

## ELEMENTS STRUCTURANTS DE LA DETTE

### ETAT DE LA DETTE ET EVOLUTION DES RATIOS D'ENDETTEMENT

Au cours de la période, on constate une diminution de l'encours de la dette, qui est passé de 14.7M d'€ en 2014 à 12M d'€ en 2019.

Le montant atteint en 2019, de 843 € par habitant, se rapproche de la moyenne de la strate (832€).

Cependant, **le niveau d'endettement est un point de vigilance significatif**, car l'emprunt constitue un élément majeur des recettes de fonctionnement (86% contre 67% pour la moyenne nationale).

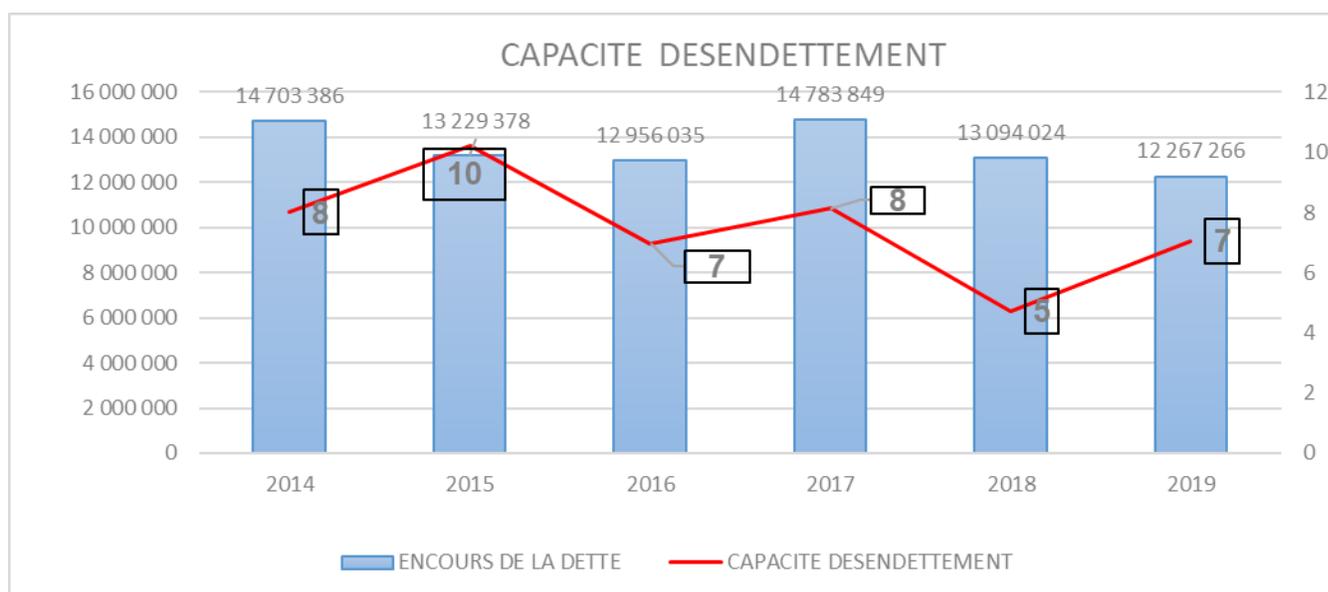
Ce niveau d'endettement très élevé ne permet pas de dégager de l'autofinancement. En effet, si le ratio d'endettement de la commune est proche de celui de la strate, ce n'est pas le cas des recettes de fonctionnement qui sont significativement inférieure, justifiant une vigilance particulière.

Afin de limiter l'impact, un important travail de renégociation de la dette a été réalisé en 2020, comme il a été vu ci-dessus.

En ce qui concerne le fonctionnement, des mesures de restrictions budgétaires ont été amorcées dès 2020 afin d'inverser la tendance et ainsi permettre de déployer de nouveau, à moyen terme, une capacité d'autofinancement.

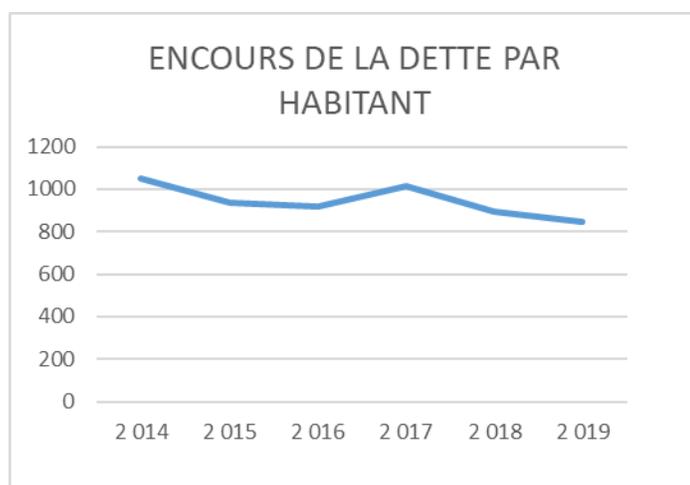
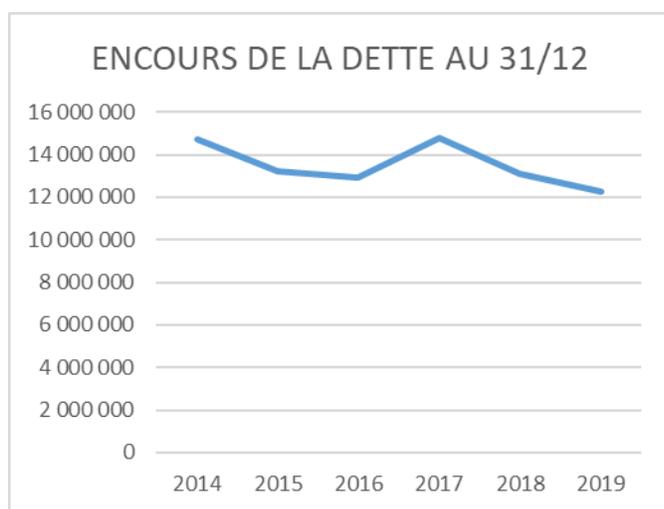
La capacité de désendettement en année s'obtient de la manière suivante :

**Encours de la dette au 31/12 / épargne brute = nombre d'années**



## ENCOURS DE LA DETTE

INTITULE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12	14 703 386	13 229 378	12 956 035	14 783 849	13 094 024	12 267 266
ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT	1049	936	920	1016	895	845
ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITAT MEME STRATE AU NIVEAU NATIONAL	958	944	918	893	864	838

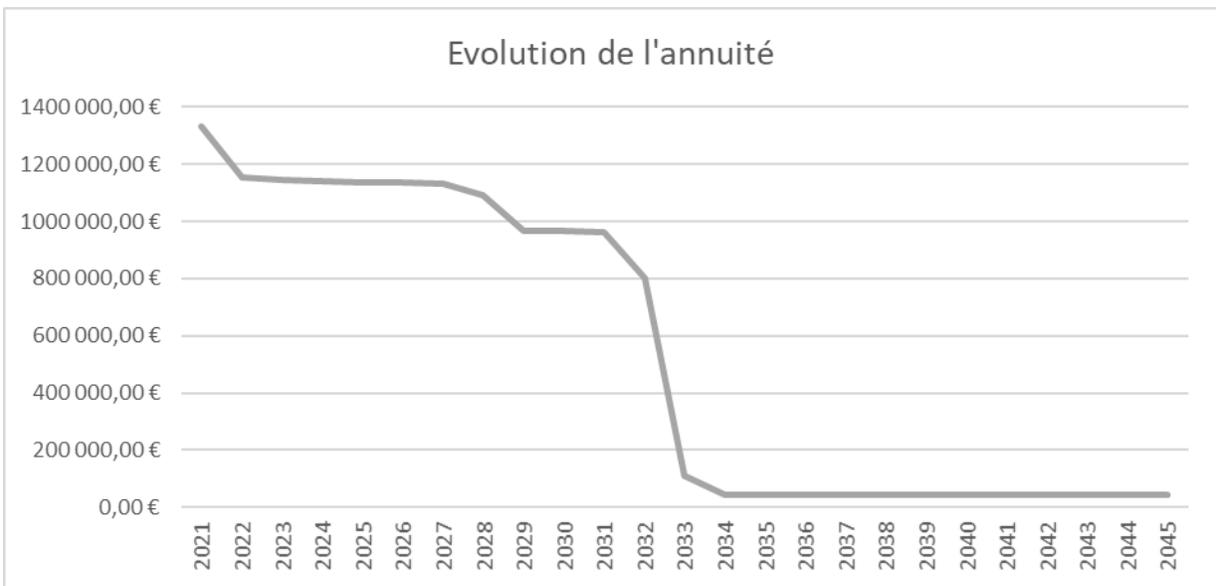
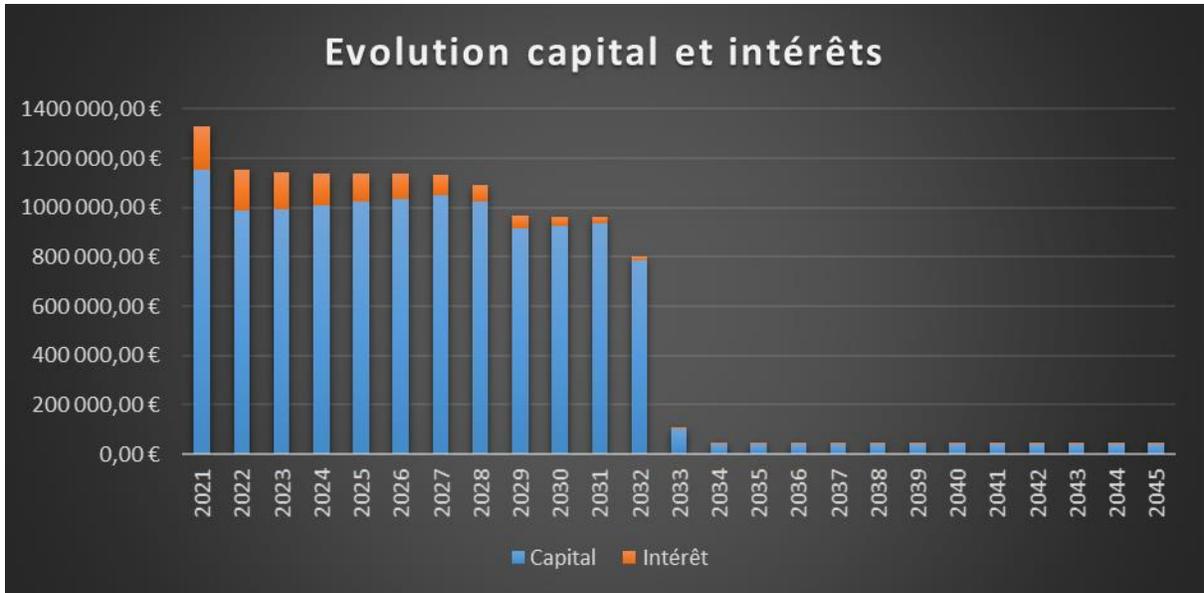


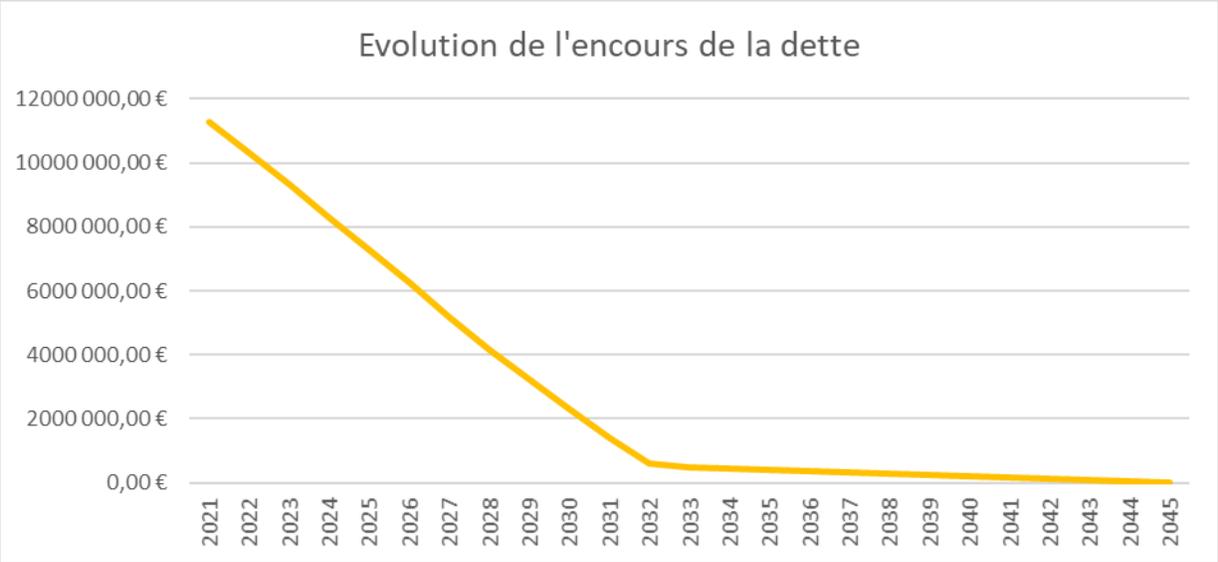
ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>ENCOURS DE LA DETTE</b>	14 703 386	13 229 378	12 956 035	14 783 849	13 094 024	12 267 266
Montant emprunté	0	0	1 000 000	3 350 000	0	900 000
Annuité en capital de la dette	2 070 263	2 048 627	1 793 821	2 007 019	2 137 079	2 121 094
Capital dette	1 437 093	1 474 007	1 273 342	1 521 916	1 690 094	1 726 758
Intérêts de la dette	633 170	574 620	520 479	485 103	446 985	394 336
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	93,72%	86,10%	78,97%	93,65%	76,43%	72,37%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	13,20%	13,33%	10,93%	12,71%	12,47%	12,51%

## EVOLUTION DE LA DETTE JUSQU'A SON EXTINCTION

Année	Capital	Intérêt	Annuité	encours de la dette
2021	1 154 361,55 €	176 198,45 €	1 330 560,00 €	11 291 389,94 €
2022	989 545,45 €	162 849,79 €	1 152 395,24 €	10 301 844,49 €
2023	995 243,66 €	147 478,22 €	1 142 721,88 €	9 306 600,83 €
2024	1 008 470,78 €	132 022,17 €	1 140 492,95 €	8 298 130,05 €
2025	1 021 928,04 €	116 097,47 €	1 138 025,51 €	7 276 202,01 €
2026	1 035 619,79 €	100 055,79 €	1 135 675,58 €	6 240 582,22 €
2027	1 049 550,45 €	83 773,97 €	1 133 324,42 €	5 191 031,77 €
2028	1 023 306,11 €	67 312,43 €	1 090 618,54 €	4 167 725,66 €
2029	914 032,49 €	52 911,64 €	966 944,13 €	3 253 693,17 €
2030	924 732,82 €	39 856,41 €	964 589,23 €	2 328 690,35 €
<b>2031</b>	<b>935 594,33 €</b>	<b>26 638,70 €</b>	<b>962 233,03 €</b>	<b>1 393 366,02 €</b>
2032	787 854,65 €	13 406,18 €	801 260,83 €	605 511,37 €
2033	103 526,32 €	5 166,33 €	108 692,65 €	501 985,05 €
2034	39 956,65 €	4 166,48 €	44 123,13 €	462 028,40 €
2035	40 288,29 €	3 834,84 €	44 123,13 €	421 740,11 €
2036	40 622,69 €	3 500,44 €	44 123,13 €	381 117,42 €
2037	40 959,86 €	3 163,27 €	44 123,13 €	340 157,56 €
2038	41 299,82 €	2 823,31 €	44 123,13 €	298 857,74 €
2039	41 642,61 €	2 480,52 €	44 123,13 €	257 215,13 €
2040	41 988,24 €	2 134,89 €	44 123,13 €	215 226,89 €
2041	42 336,75 €	1 786,38 €	44 123,13 €	172 890,14 €
2042	42 688,14 €	1 434,99 €	44 123,13 €	130 202,00 €
2043	43 042,45 €	1 080,68 €	44 123,13 €	87 159,55 €
2044	43 399,71 €	723,42 €	44 123,13 €	43 759,84 €
2045	43 759,84 €	363,29 €	44 123,13 €	0,00 €

**Il faut attendre 2031 pour retrouver une dette soutenable pour la collectivité.**





## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2021-2026

La projection proposée, qui permettra d'avoir une vision sur 5 ans, a comme base de départ l'année 2020, puisqu'il s'agit pour la commune des dernières bases connues au jour de l'établissement du DOB. L'hypothèse prend en base la réduction notable établie et fiabilisée du fonctionnement, amorcée en 2020 et proposée pour 2021, qu'il conviendra de maintenir dans les années à venir.

### LES INDICATEURS D'ÉVOLUTION DES DOTATIONS

Les simulations de la DGF reposent sur les hypothèses suivantes :

- Faible hausse de la population : +0,8% par an (contre une moyenne d'évolution de 1,94% entre 2014-2020)
- Hausse modérée du potentiel financier et fiscal par habitant de la commune sous l'effet d'une hausse des bases de foncier bâti (effet de l'urbanisation et de la valorisation des bases) et de la croissance économique du territoire.

Il convient d'appeler à la prudence au regard de ces évolutions car à ce jour, les effets sur le bloc territorial de la crise économique mondiale qui s'amorce depuis la crise sanitaire ne sont pas connus.

INTITULÉ	2020	2020 PAR HABITA NT (Pop DGF 14 612)	2021	2021 PAR HABITAN T (Pop DGF 14 728)	2022	2022 PAR HABITA NT (Pop DGF 14 845)	2023	2023 PAR HABITA NT (Pop DGF 14 963)	2024	2024 PAR HABITA NT (Pop DGF 15 082)
Potentiel fiscal des taxes (+2% par an)	15 700 381	1 074,48	16 014 388	1 087,34	16 334 675	1 100,34	16 661 368	1 113,50	16 994 595	1 126,81
Potentiel financier (+0.7% par an)	16 851 324	1 153,25	16 969 283	1 152,17	17 088 067	1 151,09	17 207 683	1 150,01	17 328 136	1 148,92

INTITULÉ	2025	2025 PAR HABITANT (Pop DGF 15 202)	2026	2026 PAR HABITANT (Pop DGF 15 323)
Potentiel fiscal des taxes (+2% par an)	17 334 486	1 140,27	17 681 175	1 153,89
Potentiel financier (+0.7% par an)	17 449 432	1 147,83	17 571 578	1 146,74

### **AUGMENTATION ATTENDUE DES DOTATIONS VERSEES PAR L'ETAT**

A périmètre constant, les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales progressent de + 4,8 Md€ par rapport à la LFI pour 2020 (1,5 Md€ en excluant la compensation de la baisse des impôts de production).

Comme depuis 2019, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements est stabilisé à hauteur de 27 Md€, après les quatre années de baisse successives entre 2014 et 2017. Cette stabilisation s'accompagne d'un effort de solidarité envers les collectivités les plus fragiles avec la poursuite du renforcement de la péréquation verticale en 2021 (180 M€ pour les communes, 30 M€ pour les EPCI et 10 M€ pour les départements). De plus, la dynamique de rattrapage de l'enveloppe de péréquation allouée aux communes des départements d'outre-mer, entamée en 2020, est accélérée, en réalisant en 2021 le tiers restant à réaliser.

### **Dotation Forfaitaire (DF)**

La dotation forfaitaire est marquée par une baisse de – 4,7% entre 2019 et 2020. L'hypothèse de projection se base d'onc sur une diminution d'environ 3 % par an jusqu'en 2026. Si cette évolution se confirme, la commune perdra encore 185 000 €.

**La DGF** de la commune ne devrait pas augmenter ou très faiblement entre 2020 et 2026, les autres taxes augmenteront sensiblement comme les années précédentes ou non au regard de la crise économique mondiale.

La projection est donc proposée avec une évolution moyenne en concordance avec les deux dernières années et en rapport avec la PLF 2021.

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL

Dotation forfaitaire - compte 7411	1 129 177	1 096 288	1 064 358	1 033 357	1 003 259	974 038	945 668	-2,50%
------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------	---------	--------

### **Dotation Solidarité Urbaine (DSU)**

La DSU a bénéficié d'une évolution d'environ 9 % sur les 6 dernières années pour subir une diminution de 1 % entre 2019 et 2020. Il est proposé développer une hypothèse d'évolution de 4 % d'augmentation pour les 6 prochaines années, une augmentation qui pourrait permettre d'escompter un gain de 107 230 €.

### **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**

Une baisse de 11 % est constatée entre 2019 et 2020, mais la ville ne dispose d'aucune évolution moyenne sur les 6 dernières années, puisque non bénéficiaire préalablement. Par conséquent, en étant prudent, une augmentation de 1% par an est projetée sur les 6 prochaines années, soit la somme de 2 386€.

### **Projection**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation Solidarité Urbaine - compte 74123	404 573	420 773	437 603	455 103	473 303	492 203	511 803
Dotation nationale de péréquation	39 630	40 030	40 430	40 830	41 200	41 600	42 016

### **L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 – 2026**

Au regard des difficultés que rencontre la commune, il sera nécessaire de définir et maintenir, dans les prochaines années, une gestion rigoureuse et drastique sur le fonctionnement de manière à permettre de libérer un léger autofinancement. Ce dernier pourra permettre le maintien du minimum d'investissement nécessaire au fonctionnement de base des structures. Il convient donc de **sanctuariser les principes suivants** :

- Figurer les dépenses à caractère général (011) sur les 6 prochaines années. Il faudra poursuivre les efforts lancés lors du réajustement budgétaire 2020 et proposés pour le BP 2021.
- Les charges de personnel en diminution :

- Lors du réajustement 2020 il a été décidé une diminution de la masse salariale en ne remplaçant pas les départs pour retraite où les autres départs dès lors que le service le permet.
  - Quant aux évolutions normales de rémunérations et au GVT elles perdureront, mais devront être maîtrisées (avancements de grades et promotions internes).
- Les autres charges doivent être redéfinies pour une variation du compte 65 et un questionnement du niveau et des conditions d’attribution des subventions en faveur des associations est posé, tout en gardant à l’esprit que les associations ont beaucoup souffert des conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19.

### **L’EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 – 2026**

- Pas d’augmentation des taux d’imposition
- Des recettes identiques à 2020 jusqu’en 2023 puis dès 2023 une augmentation de 0,5 % par an.
- Une évolution prudente des recettes de la fiscalité directe, à taux constant et évolution modérée des bases impactée par un coefficient de revalorisation forfaitaire plus faible à partir de 2021.

	Evolution moyenne 2014-2019 en %	Evolution moyenne 2020 – 2026 en %
TH	2,41	0
TFB	2,16	1,9
TFNB	2,40	1,5

- Stabilité ou faible évolution des autres recettes de fonctionnement, sous réserve des cessions foncières qui pourront apporter des modifications à la situation.
- 

### **L’EVOLUTION DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT 2020 – 2026**

Dès 2021, il convient d’être particulièrement vigilant sur les dépenses d’investissement. En effet, tel que présenté dans le présent rapport, le difficile équilibre budgétaire de la commune la contraint à revisiter à la baisse sa capacité d’investissement. Il conviendra prioritairement d’honorer les dépenses obligatoires et relevant de la sécurité de tous et du maintien en état convenable de notre patrimoine (Dalkia, éclairage public, voirie,

extincteurs, EPF, GFU...). Une fois ces obligations prioritaires remplies, les marges de manœuvre qui potentiellement pourraient se dégager devront être finement étudiées.

Tant que la lisibilité budgétaire sera altérée, il est prudent de n'engager que des opérations d'investissement décidés au regard de la capacité d'autofinancement nette qui sera susceptible d'être libérée chaque année.

**Dès que la crise économique due à la pandémie se stabilisera et que la situation économique laissera apparaitre des axes budgétaires fiables, un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) devra impérativement être construit.**

### **L'EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 – 2026**

Les seules recettes d'investissement seront le FCTVA et la taxe d'aménagement. Le FCTVA (16,404%) est perçu en N+2, appliqué sur 90 % des dépenses d'équipement et le produit des cessions immobilières éventuelles. Les recettes pourront, ponctuellement, être complétées par certaines cessions. En tout état de cause, le recours à l'emprunt ne devra pas être mobilisé sur les prochaines années, au risque de venir peser trop lourdement sur les finances de la ville.

### **PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2021 – 2026**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits réels courants de fonctionnement (A)	15 437 078	15 641 472	15 892 893	16 148 338	16 407 870	16 671 554
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	14 027 890	14 199 585	14 358 610	14 519 157	14 681 624	14 845 673
<b>Epargne de gestion (C = A - B)</b>	<b>1 409 188</b>	<b>1 441 887</b>	<b>1 534 283</b>	<b>1 629 181</b>	<b>1 726 246</b>	<b>1 825 881</b>
Résultat financier (D) (chapitre 76 - chapitre 66)	-177 582	-157 449	-142 078	-126 622	-110 697	<b>-94 655</b>
Résultat exceptionnel (E) (chapitre 77 - chapitre 67)	29 330	64 000	64 000	64 000	64 000	<b>64 000</b>
<b>Epargne brute (F = C + D + E)</b>	<b>1 260 936</b>	<b>1 348 438</b>	<b>1 456 205</b>	<b>1 566 559</b>	<b>1 679 549</b>	<b>1 795 226</b>
remboursement capital dette et assimilés (G)	1 154 362	989 545	995 243	1 008 470	1 021 928	1 035 619
<b>Epargne nette (H = F - G)</b>	<b>106 574</b>	<b>358 893</b>	<b>460 962</b>	<b>558 089</b>	<b>657 621</b>	<b>759 607</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement (I)</b>	<b>1 586 843</b>	<b>1 424 410</b>	<b>903 851</b>	<b>849 851</b>	<b>788 101</b>	<b>738 318</b>
Dépenses d'équipement brut	1 586 843	1 424 410	903 851	849 851	788 101	738 318
<b>recettes réelles d'investissement (hors emprunt) (J)</b>	<b>1 493 268</b>	<b>758 218</b>	<b>390 306</b>	<b>363 660</b>	<b>278 268</b>	<b>269 410</b>
<b>recettes FCTVA, TA et subventions</b>	<b>920 486</b>	<b>384 000</b>	<b>390 306</b>	<b>363 660</b>	<b>278 268</b>	<b>269 410</b>

<b>Cessions</b>	<b>572 782</b>	<b>374 218</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Emprunts réalisés (chap 16 hors 165 et 16449) (K)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de clôture (L = H - I + J + K)</b>	<b>13 000</b>	<b>-307 299</b>	<b>-52 583</b>	<b>71 898</b>	<b>147 788</b>	<b>290 699</b>

**Ratios :**

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	63,11%	63,91%	64,78%	65,66%	59,57%	60,15%
(DRF + capital de la dette) / RRF (= MAC)	98,35%	97,11%	96,61%	96,16%	102,58	103,56
Taux d'équipement (= Equipement brut / RRF)	10,28%	9,11%	5,69%	5,26%	14,97	7,87
Encours de la dette au 31/12	11 291	10 301	9 306	8 298	7 276	6 240
Encours de la dette / RRF	389,00	844,00	600,00	130,00	202,00	582,00
Encours de la dette / RRF	73,14%	65,86%	58,56%	51,39%	44,35%	37,43%
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>8,95</b>	<b>7,64</b>	<b>6,39</b>	<b>5,30</b>	<b>4,33</b>	<b>3,48</b>

**Cette projection est basée sur une évolution modérée des dépenses et recettes en fonctionnement telle que présentée le présent rapport. L'hypothèse retenue prévoit également une base d'équipement brut annuelle de 500 000€ en plus des engagements contractuels déjà établis. Aucun emprunt n'est projeté pour ne pas alourdir encore le poids de la dette sur le budget. Au regard de ces éléments, il apparait essentiel de poursuivre les efforts sur les économies de fonctionnement et la recherche de financements pour tendre au plus vite au retour d'une Capacité d'Auto-Financement permettant la reprise d'opérations et programmes d'investissement.**

# **LEXIQUE**

## **Les principaux postes de dépenses en fonctionnement**

### Charges à caractère général – Chapitre 011

Achats de fournitures : carburants, fournitures, entretien

Services extérieurs : prestations avec les entreprises, entretien et réparations, assurances, impôts et taxes

### Dépenses de personnel – Chapitre 012

Rémunérations des titulaires, non titulaires, charges sociales : cotisations (URSSAF, ASSEDIC, caisses des retraites...)

### Reversements de fiscalité – Chapitre 014

Attribution de compensation,  
Contribution FPIC

### Autres charges de gestion – Chapitre 65

Indemnités et formation des élus,

Subventions aux associations,

Subventions d'équilibre au budget annexe,

Participation centre nautique, CCAS,

Redevances pour concession brevets et licences informatique.

## **Les principaux postes de recettes en fonctionnement**

### Produits des services

Ventes

Tarifification des services

### Impôts et taxes

Contributions directes : fiscalité des ménages set autres recettes fiscales

Attribution de compensation versée par la Communauté de Communes

### Dotations et participations

Dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP)

Subvention de fonctionnement (état, région, département...)

Participations d'autres organismes (CAF....)

Compensations fiscales par l'Etat

### Autres produits de gestion

Redevances (locations d'immeubles ...)

### Produits exceptionnels